

avryzoom 41



MEMENTO

LES ABONNEMENTS GENERAUX CFF



L'administration communale tient à la disposition de la population 6 abonnements généraux. Les cartes journalières émises pour ces abonnements sont en vente au prix de **Fr. 30.-** par abonnement et par jour. **Fr. 35.- à partir du 30 novembre 2011** (cf. information ci-après).

Veillez vous adresser au bureau communal durant les heures d'ouverture.

HORAIRE D'OUVERTURE DU BUREAU COMMUNAL

Du lundi au vendredi

8h00 – 11h30 et 13h30 – 17h00



Lundi après-midi et jeudi après-midi : fermé

Tél. 026 470 40 00

e-mail: commune@avry.ch

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE REGIONALE D'AVRY (BRA)

Mardi 15h00 à 18h00
Mercredi 15h00 à 18h00
Jeudi 18h00 à 20h00
Vendredi 15h00 à 18h00
Samedi 10h00 à 12h00



CALENDRIER DES CONSULTATIONS POUR LE SERVICE DE PUERICULTURE

Chaque 1^{er} vendredi du mois uniquement sur rendez-vous, de 14h15 à 16h30.

Permanence téléphonique du lundi au vendredi, de 08h00 à 09h30 au 026 347 39 69



LA DECHETTERIE

Horaire d'été (heure d'été)

Mardi de 08h30 à 11h30

Jeudi de 16h00 à 19h00

Samedi de 09h00 à 12h00

et de 14h00 à 16h00

Horaire d'hiver (heure d'hiver)

de 08h30 à 11h30

de 16h00 à 18h00

de 09h00 à 12h00



PERMANENCE JURIDIQUE

Elle a lieu tous les mardis, sans rendez-vous, de 17h00 à 19h00 à Fribourg, à la Rte du Jura 20 (Café du Jura). Elle permet à chacun d'avoir, pour le prix de Fr. 20.- les 20 minutes, une consultation juridique.

Sommaire

1. Editorial
3. Procès-verbal de l'assemblée communale du 8 juin 2011
13. Informations communales
17. Vie du village
29. Chroniques
37. Spectacles et manifestations
39. Informations et divers
44. Petites annonces
45. Sociétés locales

Impressum

Tirage : 4 à 5 parutions par an à 950 ex.

Editeur : **Commune d'Avry**

Coordination : **Administration communale**
- Tél. : 026/470 40 05

Commission d'information : **Michel Moret,
Jean-Marie Barras, Pierre-Yves Meyer,
Christiane Piérart, Céline Robichaud**

Secrétariat : **Véronique Christan**

Impression : **Imprimerie MTL**

Heures d'ouverture de l'administration communale

*Le conseil communal a décidé de fermer, jusqu'à nouvel avis,
l'administration durant deux après-midi.*

	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 à 11h30	fermé
Mardi	08h00 à 11h30	13h30 à 17h00
Mercredi	08h00 à 11h30	13h30 à 17h00
Jeudi	08h00 à 11h30	fermé
Vendredi	08h00 à 11h30	13h30 à 17h00

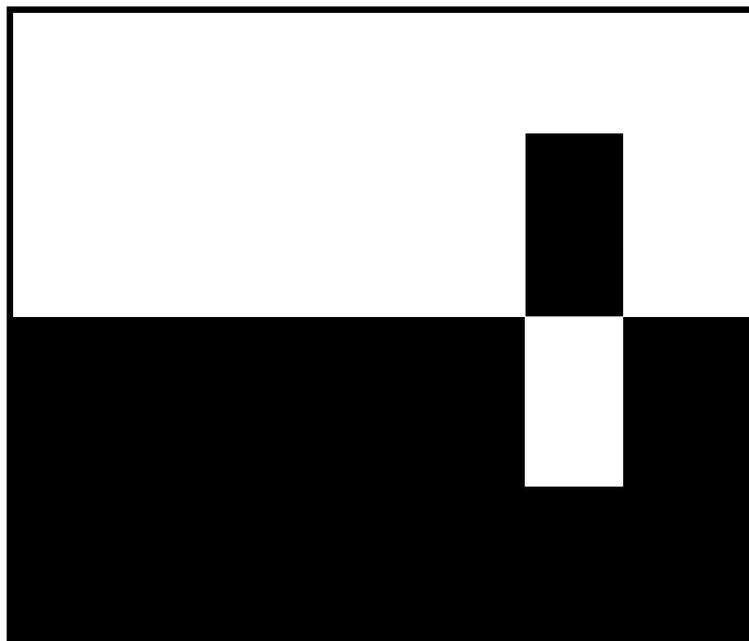


La BCF, partenaire de vos projets.



**Banque Cantonale
de Fribourg**

simplement ouvert



brodard^S_A

BÂTIMENT GÉNIE CIVIL
LA ROCHE FRIBOURG BULLE

L'automne sera placé sous le signe des élections pour les Fribourgeois. En effet, une fois tous les vingt ans la planète fédérale et la planète cantonale se croisent dans notre ciel démocratique. Les citoyens peuvent alors renouveler tous les étages des autorités. Avec une nouveauté cette année, l'aide de l'informatique pour le dépouillement. Une aide bienvenue; en effet tous les scrutateurs se souviennent du cauchemar de la coche qui manquait, de la voix non attribuée que l'on avait oublié de reporter dans la colonne adéquate.

VOTEL a pris le relai. Après quelques balbutiements au printemps, au cours des élections communales, le programme devrait tourner sans faute une fois les bulletins entrés dans la machine.

Voilà pour la forme. Une forme qui ne doit pas cacher le fond, le débat politique. Il est déjà bien lancé dans les médias, internet compris.

Que dire du reste? Les rendez-vous habituels de l'automne étaient tous là. La semaine de la mobilité et ses cyclistes, qui sont restés, cette année, à Fribourg, tout comme le comptoir, ou la course Morat-Fribourg, qui suit toujours le même trajet.

Seules les vaches de la désalpe des quinquas ont bouleversé le paysage de la ville dans une atmosphère sympathique et conviviale.

Quant à l'activité communale, elle sera avant tout consacrée au budget qui vous sera présenté le 14 décembre. Il fera l'objet de la prochaine édition de l'Avryzoom.

Je vous souhaite une bonne lecture et un bel automne.

Benoît Piller
Syndic





ABBP

ASSÈCHEMENT SÀRL

Avry-Bourg 22 – 1754 Avry-sur-Matran

**ASSÈCHEMENT APRÈS DÉGÂT D'EAU
ASSÈCHEMENT DE CONSTRUCTION
TOUS PROBLÈMES D'HUMIDITÉ**

SERVICE 24/24 – TÉL. 026 470 06 06 – POUR TOUTE LA SUISSE ROMANDE



David Gassmann, conseiller en assurances
Téléphone 026 347 33 24
Email david.gassmann@mobi.ch

Quel est votre prochain objectif ?

Protéger ceux que vous aimez.

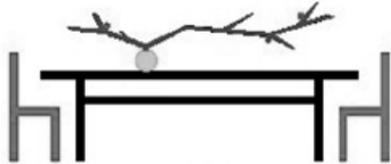
Dans le domaine de l'assurance vie aussi,
nous avons la solution qui vous convient.

La Mobilière

Assurances & prévoyance

Agence générale de Fribourg
Daniel Charrière
Bd de Pérolles 5, 1701 Fribourg
Téléphone 026 347 33 33
Fax 026 347 33 34
Email fribourg@mobi.ch
www.mobifribourg.ch

Nicolas Pugin



Artisan ébéniste

Réparation Conception Réalisation
de tout votre mobilier ancien ou moderne
Avry-Bourg 14 Tél. 026/470 10 87
www.ebenisterie.ch



N. Cosentino Carrelages SA

REVÊTEMENT FAÇADES - POSE MARBRE ET GRANIT

En Fin Dérrey
1756 ONNENS/FR

Nicodemo Cosentino

Tél. 026/ 470 19 38
Fax 026/ 470 19 30
Natel 079 / 230 72 90
cosentino.n@bluewin.ch



Commune d'Avry

Procès-verbal de l'assemblée de la commune d'Avry

du mercredi, 8 juin 2011 à 20.00 heures
à l'Auberge d'Avry-Rosé, à Avry

Président : M. Benoît Piller, Syndic.

Scrutateurs/trices : Mmes Myriam Guillet et Gabrielle Maillard
MM. Michel Nicolet et Jean-Claude Stritt

M. Benoît Piller, syndic, ouvre l'assemblée à 20.05 h. en remerciant les citoyennes et citoyens présents de participer à cette assemblée.

Préambule administratif.

Conformément à l'article 12 de la loi sur les communes, l'assemblée a été convoquée :

- par un « tout ménage »
- par une publication dans la feuille officielle N° 20 du 20 mai 2011
- par affichage au pilier public par un bulletin d'information communale (AvryZoom N°40 de mai 2011)

Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats sont enregistrés, comme le permet le règlement de la loi sur les communes.

M. Piller déclare l'assemblée ouverte.

Nombre de votants

La commune d'Avry compte à ce jour 1240 citoyens électeurs inscrits au registre civique.

Pour cette assemblée, se sont excusés :

- Mme Pauline de Chambrier, Conseillère communale, occupée par d'autres obligations communales
- M. Jacques Bourgeois, Conseiller national
- M. Laurent Dessibourg
- M. Olivier Kämpfen
- M. Jean-Claude Genilloud
- M. Claude Vauthey
- M. Peter Gamboni

Assemblée communale du mercredi, 8 juin 2011

Les personnes suivantes sont nommées scrutateurs/trices :

Mmes Myriam Guillet et Gabrielle Maillard, MM. Michel Nicolet et Jean-Claude Stritt.

M. Piller demande aux personnes n'ayant pas le droit de vote dans la commune de se manifester en levant la main afin de permettre aux scrutateurs d'en tenir compte lors des comptages.

M. Piller rappelle les tractanda de l'assemblée, affichés à l'écran.

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 31 mars 2011: ne sera pas lu, il est à la disposition des citoyennes et citoyens au bureau communal durant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'assemblée.
2. Election des membres de la commission financière pour la période législative 2011/2016
Vote
3. Election des membres de la commission d'aménagement et de la mobilité pour la période législative 2011/2016
Vote
4. Election des membres de la commission des naturalisations pour la période législative 2011/2016
Vote
5. Election de trois représentants d'Avry au Conseil d'Agglomération pour la période législative 2011/2016
Vote
6. Proposition d'un candidat au Comité d'Agglomération pour la période législative 2011/2016
Vote
7. Election du représentant complémentaire d'Avry au Conseil d'Agglomération pour la période législative 2011/2016
Vote
8. Décision relative au mode de convocation des assemblées communales pour la période législative 2011/2016
Vote
9. Délégation de compétence au Conseil communal pour procéder à des opérations immobilières (art. 10 al. 2 LCo) pour la période législative 2011/2016
Vote
10. Modification des statuts du SSSO (Service social de Sarine-Ouest)
Vote
11. Informations sur les commissions communales
12. Divers.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 31 mars 2011, ne sera pas lu, il est à la disposition des citoyennes et citoyens au bureau communal durant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'assemblée

Ce procès-verbal a été rédigé et mis à disposition à l'administration communale. Il a aussi été publié intégralement dans l'édition No 40 d'AvryZoom de mai 2011.

Aucune remarque n'est faite sur ce document, on passe à son approbation.

Résultat du vote :	
Personnes ayant le droit de vote	76
Abstention	0
Majorité absolue	39

Approuvent le procès-verbal de l'assemblée du 31 mars 2011	76
Refuse	0

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 31 mars 2011 est approuvé avec remerciements au secrétaire pour la rédaction de ce document. L'enregistrement sera effacé.

2. Election des membres de la commission financière pour la période législative 2011/2016, vote

M. Michel Moret, vice-syndic, rappelle les différentes dispositions légales relatives à cette élection, notamment

Selon l'article 10 de la loi sur les communes, l'assemblée communale a les attributions suivantes:

- o) elle élit les membres de la commission financière ainsi que les membres d'autres commissions prévues par la loi et relevant de sa compétence ;

Son article 96 précise son organisation et l'article 97 ses attributions: Commission financière

Art. 96 a) Organisation

1 L'assemblée communale ou le conseil général ont une commission financière, composée d'au moins trois membres.

2 Les membres de la commission sont élus pour la période administrative respectivement parmi les citoyens actifs de la commune ou parmi les membres du conseil général. Ne sont pas éligibles les membres du conseil communal et les membres du personnel communal.

3 La commission désigne son président et un secrétaire. Pour le reste, elle s'organise librement

Art. 97 b) Attributions

1 La commission a les attributions suivantes :

- elle examine le budget ;
- a bis) elle donne son préavis sur le plan financier et ses mises à jour;

- elle examine les propositions de dépenses qui doivent, en vertu de l'article 89 al. 2, faire l'objet d'une décision spéciale de l'assemblée communale ou du conseil général ;
- elle émet une proposition de désignation de l'organe de révision à l'intention du conseil général ou de l'assemblée communale;
- c bis) elle prend position sur le rapport de l'organe de révision à l'intention de l'assemblée communale ou du conseil général;
- elle examine les propositions de modification du taux des impôts.
- (...)

Le Conseil communal propose d'élire une commission de 7 membres.

Art. 19 LCO : b) Election

1. Les élections ont lieu au scrutin de liste.
(...)
2. L'élection se fait à la majorité absolue des bulletins valables, les abstentions et les bulletins blancs n'étant pas comptés. Au deuxième tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité, le président procède au tirage au sort.

Les personnes suivantes ont annoncé leur candidature:

- Buchs Rosa Jeannette, Rte Grand Clos 8
- Ecoffey Nicolas, Imp. des Préalpes 33
- Favre Nicolas, Rte Grand Clos 10
- Galley Philippe, Imp. des Agges 9
- Hayoz Chantal, Imp. du Bois 15
- Macherel Benoît, Imp. Préalpes 16
- Page Charles, Rte de Rosé 46
- von der Weid André, Rte des Fontanettes 11

Les candidats présents à l'assemblée se présentent brièvement.

Aucune remarque n'est faite sur le nombre de membre et aucune autre candidature n'est proposée par l'assemblée, on passe au vote.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Bulletins rentrés	79
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0
Total des bulletins non valables	0
Total des bulletins valables	79
Majorité absolue	40

Sont élus/es :

1. **Macherel Benoît** 68
2. **Favre Nicolas** 66
3. **Ecoffey Nicolas** 59
4. **Page Charles** 57
5. **von der Weid André** 56
6. **Buchs Rosa Jeannette** 56
7. **Galley Philippe** 52

a obtenu des voix :

Hayoz Chantal	50
---------------	----

3. Election des membres de la commission d'aménagement et de la mobilité pour la période législative 2011/2016, vote

M. Marc Antoine Messer, conseiller communal, rappelle les différentes dispositions légales relatives à cette élection, notamment

Selon la Loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions:

Art. 36 Conseil communal et commission d'aménagement

- 1 *Le conseil communal est l'autorité responsable de l'aménagement local.*
- 2 *Le conseil communal constitue une commission d'aménagement permanente qui appuie dans l'élaboration du plan d'aménagement local et l'application de celui-ci. La commission est composée d'au moins cinq membres dont la majorité est désignée par l'assemblée communale ou par le conseil général.*

Pour la législature 2011/2016, le conseil communal souhaite élargir le champ de compétence de la commission d'aménagement et d'y joindre les questions de mobilité.

Cette commission sera ainsi aussi en charge d'élaborer, étudier et préavisier les dossiers relatifs à la mobilité. Elle couvrira les deux composantes du développement territorial. Elle sera amenée à poursuivre l'étude de la révision générale du plan d'aménagement local en cours et de l'appliquer par la suite ainsi que l'étude du concept Valtraloc.

Le Conseil communal propose d'élire une commission de 7 membres dont deux sont nommé par le Conseil communal.

Art. 19 LCO : b) Election

1. Les élections ont lieu au scrutin de liste.
(...)
2. L'élection se fait à la majorité absolue des bulletins valables, les abstentions et les bulletins blancs n'étant pas comptés. Au deuxième tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité, le président procède au tirage au sort.

Le Conseil communal a nommé les deux personnes suivantes:

- **Messer Marc Antoine, Conseiller communal**
- **Schaer Daniel, Conseiller communal**

Les personnes suivantes ont annoncé leur candidature:

- Broillet Stéphane, Imp. des Agges 7
- Burton David, Rte de la Riviala 1
- Gamboni Peter, Imp. Préalpes 2
- Hayoz Chantal, Imp. du Bois 15
- Jordan Yvan, Rte Fontanettes 14
- Martin Joël, Rte de Seedorf 32
- Mettraux René, Imp. Planchettaz 11
- Python Isabelle, Rte des Tuileries 11
- Schaer Daniel, Rte du Grand-Clos 41
- von der Weid André, Rte des Fontanettes 11

Les candidats présents à l'assemblée se présentent brièvement.

Aucune remarque n'est faite sur le nombre de membre et aucune autre candidature n'est proposée par l'assemblée, on passe au vote.

M. Coquoz demande si une personne peut être candidate pour plusieurs commissions.

M. Marc Antoine Messer indique que c'est possible.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Bulletins rentrés	81
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0
Total des bulletins non valables	0
Total des bulletins valables	81
Majorité absolue	41

Sont élus/es :

1. Jordan Yvan	51
2. Mettraux René	47
3. Broillet Stéphane	43

Ont obtenu des voix :

Gamboni Peter	40
Python Isabelle	38
Hayoz Chantal	32
Martin Joël	28

Ces quatre candidatures participeront au 2e tour de scrutin.

Schaer Daniel	26
von der Weid André	24
Burton David	23

Ces trois candidatures sont éliminées pour le 2e tour de scrutin.

Résultats du 2^{er} tour de scrutin :

Bulletins rentrés	82
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0
Total des bulletins non valables	0
Total des bulletins valables	82
Majorité relative	

Sont élus/es :

4. Python Isabelle	43
5. Gamboni Peter	36

Ont obtenu des voix :

Hayoz Chantal	35
Martin Joël	30

4. Election des membres de la commission des naturalisations pour la période législative 2011/2016, vote

M. Maurice Clément, conseiller communal, rappelle les différentes dispositions légales relatives à cette élection, notamment

Le peuple fribourgeois a accepté la nouvelle loi sur le droit de cité fribourgeois le 1^{er} juin 2008; cette nouvelle loi est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2008.

Les principales nouveautés de cette loi sont :

- Le renforcement des compétences de l'administration cantonale pour la conduite des enquêtes
- L'octroi au conseil communal de la compétence d'accorder ou non le droit de cité communal pour toutes les procédures de naturalisation ordinaire
- L'instauration d'une commission des naturalisations

La mission de cette commission est la suivante :

- Etudier les dossiers dans le respect des dispositions cantonales et des conditions d'octroi du droit de cité communal
- Entreprendre les démarches utiles pour évaluer chaque demande et apprécier la personnalité, la situation et le degré d'intégration des candidats à la naturalisation

Le Conseil communal propose, conformément au règlement communal en vigueur, de procéder à l'élection d'une commission communale des naturalisations de 5 membres.

Les personnes suivantes ont annoncé leur candidature pour la commission des naturalisations :

• Clément Maurice	Conseiller communal
• Arbach Bertha	Champ-Thomas 20
• Beyeler Marie-Claire	Rte du Covy 83
• Burin des Rosiers Henri	Imp. du Bois 10
• Ferreira Filipe Artur	Rte de Rosé 39
• Schaller Alain	Imp. du Jura 21
• Vonlanthen Sylvie	Rte du Covy 39

Les candidats présents à l'assemblée se présentent brièvement.

M. Benoît Piller, syndic, précise que M. Maurice Clément est le candidat du conseil communal puisqu'il est le responsable du dicastère. Par conséquent, il doit aussi être élu. Selon la loi, en cas de non élection, il participera à cette commission mais avec une voix consultative uniquement.

Aucune remarque n'est faite sur le nombre de membre et aucune autre candidature n'est proposée par l'assemblée, on passe au vote.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Bulletins rentrés	80
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	1
Total des bulletins non valables	<u>1</u>
Total des bulletins valables	79

Majorité absolue

40

Sont élus/es :

1. Clément Maurice	68
2. Beyeler Marie-Claire	60
3. Vonlanthen Sylvie	53
4. Schaller Alain	49
5. Ferreira Filipe Artur	44

Ont obtenu des voix :

Burin des Rosiers Henri	34
Arbach Bertha	13

5. Election de trois représentants d'Avry au Conseil d'Agglomération pour la période législative 2011/2016, vote

M. Benoît Piller, syndic, rappelle les différentes dispositions légales relatives à cette élection, notamment

- Les communes membres doivent élire leurs représentants au Conseil d'agglomération pour chaque législature
- Conformément à l'article 46 LCo, ces élections ont lieu au scrutin de liste.
- Le nombre de conseillers d'agglomération dont dispose chaque commune a été arrêté sur la base de l'Ordonnance du Conseil d'Etat du 31 août 2010 indiquant le chiffre de la population légale au 31.12.2009. (art. 12 al. 2 et 3 des statuts de l'Agglomération).
- Pour Avry, ce nombre est de trois.
- L'Agglo se compose d'un Conseil et d'un Comité.
- Les membres du Conseil sont élus par les assemblées communales.
- Ensuite, le Conseil de l'Agglo élit, parmi ses membres, les 12 représentants des communes au Comité d'agglomération.

D'autre part, l'art. 13 al. 2 des statuts prévoient le principe de l'appartenance de deux conseillers communaux par commune au Conseil d'agglomération (Art. 13 alinéa 2 des statuts).

Art. 19 LCO : b) Election

1. Les élections ont lieu au scrutin de liste.

(...)

2. L'élection se fait à la majorité absolue des bulletins valables, les abstentions et les bulletins blancs n'étant pas comptés. Au deuxième tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité, le président procède au tirage au sort.

Pour le Conseil d'Agglo, le Conseil communal propose la candidature des personnes suivantes:

1. Piller Benoît, syndic
2. Moret Michel, Vice-syndic
3. Messer Marc Antoine, Conseiller communal

Assemblée communale du mercredi, 8 juin 2011

Aucune autre candidature n'est proposée par l'assemblée, on passe au vote.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Bulletins rentrés	83
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0
Total des bulletins non valables	<u>0</u>
Total des bulletins valables	83
Majorité absolue	42

Sont élus/es :

1. Piller Benoît	74
2. Moret Michel	70
3. Messer Marc Antoine	49

Ont obtenu des voix :

Renevey Geneviève	8
Mettraux René	1
Burin des Rosiers Henri	1
Stalder René	1
Schafer Daniel	1
Martin Joël	1
Forlin Emilio	1
Python Isabelle	1

6. Proposition d'un candidat au Comité d'Agglomération pour la période législative 2011/2016, vote

M. Michel Moret, vice-syndic, propose, au nom du Conseil communal, la candidature de :

- M. Piller Benoît, syndic

Aucune autre proposition de candidature n'est proposée par l'assemblée, on passe au vote.

Au vote à main levée, la proposition de la candidature de **M. Piller Benoît**, syndic, au Comité d'Agglomération est approuvée par 79 voix.

7. Election du représentant complémentaire d'Avry au Conseil d'Agglomération pour la période législative 2011/2016, vote

M. Benoît Piller, syndic, propose, au nom du Conseil communal, la candidature de :

- Mme Renevey Geneviève, Conseillère communale

Il rappelle les dispositions légales relatives à cette élection, notamment

Assemblée communale du mercredi, 8 juin 2011

L'art. 19 LCO : b) Election

1. Les élections ont lieu au scrutin de liste.

(...)

2. L'élection se fait à la majorité absolue des bulletins valables, les abstentions et les bulletins blancs n'étant pas comptés. Au deuxième tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité, le président procède au tirage au sort.

Aucune autre candidature n'est proposée par l'assemblée, on passe au vote.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Bulletins rentrés	80
Bulletins blancs	2
Bulletins nuls	0
Total des bulletins non valables	<u>0</u>
Total des bulletins valables	78

Majorité absolue

40

Est élue :

1. Renevey Geneviève	73
-----------------------------	-----------

Ont obtenu des voix :

Hayoz Chantal	2
Mettraux René	1
Stalder René	1
Clerc Marlène	1

8. Décision relative au mode de convocation des assemblées communales pour la période législative 2011/2016, vote

M. Benoît Piller, syndic, rappelle les différentes dispositions légales relatives à cet objet, notamment

L'art. 12 de la Loi du 25 septembre 1980 sur les communes qui mentionne :

- 1 L'assemblée communale est convoquée au moins dix jours d'avance par un avis dans la Feuille officielle, par un affichage au pilier public, ainsi que par le libre choix de l'envoi d'une circulaire tous ménages ou d'une convocation individuelle.
- 1bis L'assemblée communale décide, lors de la première séance de la législature, le mode de convocation des assemblées communales (convocation individuelle ou circulaire tout ménage). Ce mode de convocation vaut pour la durée de la législature. A défaut de décision, le mode de convocation est la convocation individuelle.

Le Conseil communal vous propose de maintenir la solution actuelle soit :
l'envoi de la convocation par circulaire "tout ménage".

La discussion est ouverte mais la parole n'est pas demandée; on passe au vote.

Résultat du vote :

Personnes ayant le droit de vote	80
Abstention	0
Majorité absolue	41

Assemblée communale du mercredi, 8 juin 2011

Approuvent l'envoi de la convocation de l'assemblée communale par circulaire "tout ménage" pour la période législative 2011/2016	80
Refuse	0

L'envoi de la convocation de l'assemblée communale par circulaire "tout ménage", pour la période législative 2011/2016, est approuvé.

9. Délégation de compétence au Conseil communal pour procéder à des opérations immobilières (art. 10 al. 2 LCo) pour la période législative 2011/2016, vote

M. Benoît Piller, syndic, rappelle les différentes dispositions légales relatives à cet objet, notamment

Selon la loi sur les communes, Art 10, alinéa 2:

- *L'assemblée communale peut déléguer au conseil communal la compétence de procéder aux opérations mentionnées à l'alinéa 1 let. g à j dans les limites qu'elle fixe. La délégation de compétence expire à la fin de la législature.*

Les points g) à j) sont les suivants:

- *g) elle décide de l'achat, de la vente, de l'échange, de la donation ou du partage d'immeubles, de la constitution de droits réels limités et de toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition d'immeubles ;*
- *h) elle décide des cautionnements et des sûretés analogues, à l'exception des garanties fournies à titre d'assistance ;*
- *i) elle décide des prêts et des participations qui ne répondent pas aux conditions usuelles de sécurité et de rendement ;*
- *j) elle décide de l'acceptation d'une donation avec charge ou d'un legs avec charge ;*

Le Conseil communal propose les limites suivantes:

- ***jusqu'à un maximum de Fr. 50'000.- et / ou 5'000 m2 pour les surfaces de terrain, par opération.***

M. Benoît Piller, syndic, précise encore que selon l'art. 18, al. 3, les membres du Conseil communal doivent s'abstenir lors du vote sur cet objet.

La discussion est ouverte mais la parole n'est pas demandée; on passe au vote.

Résultat du vote :	
Personnes ayant le droit de vote	72
Abstention	1
Majorité absolue	36

Approuvent la délégation de compétence au Conseil communal pour procéder à des opérations immobilières (art. 10 al. 2 LCo) pour la période législative 2011/2016 avec les limites jusqu'à un maximum de fr. 50'000.— et / ou 5'000 m2 de surfaces de terrain, par opération	71
Refuse	0

Assemblée communale du mercredi, 8 juin 2011

La délégation de compétence au Conseil communal pour procéder à des opérations immobilières (art. 10 al. 2 LCo) pour la période législative 2011/2016 avec les limites jusqu'à un maximum de fr. 50'000.— et / ou 5'000 m2 de surfaces de terrain, par opération est approuvée.

10. Modification des statuts du SSSO (Service social de Sarine-Ouest), vote

M. Maurice Clément, conseiller communal, présente cet objet.

Il s'agit de trois modifications des statuts de ce service :

- *l'ajout de la commune de Ponthaux, suite à sa demande d'adhésion*
- *art 25 d): demande par l'entremise du service social, le préavis de la commune de domicile d'aide sociale.*
- *art 30 L'aide matérielle et les frais de fonctionnement, après déduction de la participation financière de l'Etat, des autres cantons, des remboursements personnels, des autres participations de tiers et de subventions éventuelles, ainsi que de tous les autres frais, sont répartis entre les communes membres au prorata du chiffre de leur population dite légale*

La discussion est ouverte mais la parole n'est pas demandée; on passe au vote.

Résultat du vote :	
Personnes ayant le droit de vote	79
Abstention	0
Majorité absolue	40

Approuvent les trois modifications des statuts du Service social de Sarine-Ouest mentionnées ci-dessus	79
Refuse	0

Les trois modifications des statuts du Service social de Sarine-Ouest mentionnées ci-dessus sont approuvées.

11. Informations sur les commissions communales

Chaque responsable de dicastère informe l'assemblée sur la composition des différentes commissions communales nommées par le Conseil communal.

Commission culturelle, composée de 7 membres:

Assemblée communale du mercredi, 8 juin 2011

1. Renevey Geneviève, Conseillère communale
2. Burgy Brigitte
3. Bouverat François
4. Dafflon Marianne
5. Maillard Colette
6. Schaer Dominique
7. Schneider André

Commission scolaire, composée de 9 membres:

1. de Chambrier Pauline, Conseillère communale
2. Arbach Bertha
3. Broye Magali
4. Dévaud-Sciboz Eliane
5. Di Via-Python Catherine
6. Gamboni Elke
7. Kämpfen Olivier
8. Minka Il Jean-Marie
9. Sciboz Valérie

Commission du feu et des constructions, composée de 5 membres:

1. Schafer Daniel, Conseiller communal
2. Page Charles
3. Python Jean-Pierre
4. Sapin Claude, cmdt du feu
5. Schafer Jacob

Commission de l'information, composée de 5 membres:

1. Moret Michel, Vice-syndic
2. Barras Jean-Marie
3. Meyer Pierre-Yves
4. Robichaud Céline
5. Thonnard-Piérart Christiane

Commission locale des affaires sociales, composée de 7 membres :

1. Clément Maurice, Conseiller communal
2. Guillet Myriam
3. Mabellini Marie-Hélène
4. Python Marianne
5. Schaer Dominique

Il reste deux sièges à repouvoir dans cette commission et les intéressés/es peuvent s'annoncer auprès de M. Maurice Clément, conseiller communal.

12. Divers

Deux informations du Conseil communal:

La première : M. Benoît Piller, syndic, donne lecture de la lettre que M. Jean-Claude Geniloud a adressée au Conseil communal:

Assemblée communale du mercredi, 8 juin 2011

"... Lors de l'assemblée communale de mai 2010, les citoyens présents vous ont formellement adressé une demande à laquelle vous étiez appelés à répondre dans un délai de six mois, ou en vertu de la législation cantonale en vigueur au plus tard dans les douze mois. Ce délai arrivant à son terme et les tractanda de la prochaine assemblée communale ne mentionnant pas ce point, je me permets de vous écrire pour savoir quant et comment vous allez vous acquitter de cette obligation légale. Dans l'attente de votre réponse, je vous"

La réponse du Conseil communal est la suivante :

" ... Nous vous rappelons que lors de l'assemblée communale du 31 mars 2011, une information a été donnée sur le projet d'école et que le Conseil communal laissait ce projet, pour étude approfondie, au nouveau Conseil qui a été élu le 20 mars 2011.

De plus, le traitement de votre demande de mai 2010 doit aussi être mis en relation avec la réponse à donner à la motion de M. Mettraux, faite lors de l'assemblée communale du 15 décembre 2010, demandant des nouvelles de l'agrandissement de la halle de gymnastique et de la présentation d'un plan financier.

Dès lors et après étude, le Conseil communal mettra cet objet au tractanda d'une assemblée communale d'ici la fin de l'année 2011."

La deuxième, M. Michel Moret, vice-syndic, donne des explications sur le remplacement des conteneurs actuels pour l'école.

"En date du 23 mai dernier, le conseil a dû prendre une décision difficile pour garantir que les conteneurs provisoires pour la nouvelle école puissent être opérationnels à la rentrée scolaire prochaine, ce qui est une nécessité impérative.

En effet, l'actualisation des offres basée

- *d'une part sur les besoins définitifs actualisés en fonction des dernières informations pour la prochaine année scolaire, notamment l'attribution, dans la surface initialement prévue, d'une surface pour les besoins de l'appui scolaire*
- *et d'autre part sur les modifications demandées faisant l'objet de conditions de délivrance du permis de construire annoncé officiellement le 14 mai 2010, notamment en ce qui concerne l'installation d'un autre type de chauffage et l'isolation complémentaire à réaliser*

a abouti à un montant total pour 2011 de CHF 176'000 alors que seuls CHF 80'000 avait été budgétés.

Cette offre actualisée comprend notamment les éléments suivants :

- *ajout d'une cellule WC handicapé*
- *équipement des portes avec des barres anti-panique en cas de fuite*
- *équipement d'une signalisation d'évacuation et d'éclairage de secours*
- *1 lavabo par salle de classe (boiler à 15 lt.)*
- *modification de l'isolation des parois (50mm à 100mm)*
- *modification de la production de chaleur (~ 40 radiateurs d'une puissance tot.de 40KW / électrique pas accepté)*
- *radiateur à circulation d'eau chaude 70/50°C.*
- *ajout de 2 modules pour la salle d'appui*

Après avoir pris le jour même l'avis de la commission financière, le conseil a décidé, comme l'en autorise la loi sur les communes de procéder à cette dépense urgente et imprévisible et



1700 Fribourg

Rte de Bertigny 17

Tel. 026 429 08 20

Fax 026 429 08 22



Installations chauffages
Installations sanitaires
Adduction d'eau
Service de réparation



ENTREPRISE CHAVAILLAZ & Cie S.A.

Rte de Matran 45

1725 Posieux

Tél: 026 411 28 24

Fax: 026 411 40 00



HONDA

CONCESSIONNAIRE OFFICIEL

GARAGE J-M VONLANTHEN

TEL 026 470 19 17

Route de Fribourg 16 - 1754 Avry

FAX 026 470 26 77

Réparations et entretien toutes marques - Vente véhicules neufs et occasions

Préparations pour expertise - Essence et Diesel à prix discount

vilarel
SA Constructions

La force de l'expérience

Avry-Bourg 8a - 1754 Avry-sur-Matran - 026/079 470 44 44

ENSEMBLE,
BÂTISSONS VOTRE RÊVE !



Un terrain



un architecte



un constructeur



une entreprise
générale

UN MONDE
DE POSSIBILITÉS À VIVRE

EP:AMADEUS

ElectronicPartner

1754 AVRY-BOURG

3800 INTERLAKEN

1820 MONTREUX

TV, Video, HiFi, Multimedia.

Si la qualité compte pour vous !

Notre
service
fait la
différence



LOEWE.

Avry-bourg 19-15
1754 Avry-sur-Matran
026/470 24 20
info@amadeus-ag.ch

Plus de 76'000 articles sur notre site
www.ep-amadeus.ch



ROWEN

B&W

SAMSUNG

JVC

LOEWE

PHILIPS

Pioneer

SONY



STRITT & FORLIN SA

installations sanitaires
ferblanterie - couverture

Rte de l'industrie 12 - 1754 Rosé
Tél.: 026 470 04 70 - Fax: 026 470 04 72
info@strittetforlin.ch - www.strittetforlin.ch

Allocation de maternité

Depuis le 1^{er} juillet, Fribourg est le premier canton à octroyer une allocation de maternité à toutes les mères.

Fribourg est le premier canton suisse à offrir un vrai soutien à la maternité. En effet, le premier juillet prochain est entrée en vigueur la concrétisation de l'article constitutionnel instituant l'octroi d'une allocation à toutes les mères du canton. Par année, on estime à près de 2800 le nombre de Fribourgeoises qui recevront des prestations en cas de maternité fédérales ou cantonales.

Les dispositions de la nouvelle loi votée au Grand Conseil en septembre 2010 complètent le système fédéral bénéficiant aux mères avec activité lucrative. Elles intègrent également les allocations octroyées aux femmes fribourgeoises de condition modeste, déjà introduites dans le canton en 1992. Aide justifiée et bienvenue pour les familles dans le besoin, ces prestations ont concerné plus de 160 femmes de condition modeste en 2010. Avec le nouveau régime, le montant de ces allocations est augmenté de 10 %.

Ainsi, depuis le 1^{er} juillet 2011, les mères du canton avec ou sans activité lucrative, mères biologiques ou mères adoptives reçoivent une allocation maternité selon le système fédéral ou cantonal. Pour mémoire, les prestations fédérales s'adressent aux femmes actives professionnellement et couvrent le 80 % du salaire moyen perçu avant la grossesse, et ce durant 14 semaines (98 jours). Les allocations cantonales se basent, elles, sur un montant maximal correspondant actuellement à la rente minimale AVS (1160 francs par mois, soit 38 fr. 20 par jour).

Quelques cas de figure :

- > Mères avec activité lucrative à plein temps: elles bénéficient déjà de l'allocation maternité fédérale représentant 80 % de leur salaire durant 14 semaines.
- > Mères avec activité lucrative à temps partiel: elles bénéficient de l'allocation maternité fédérale au prorata de leur taux d'activité. Si ce montant est inférieur à 1160 francs par mois, la différence

leur sera versée par l'allocation maternité du canton de Fribourg durant 98 jours.

- > Mères sans activité lucrative: elles recevront une allocation cantonale durant 98 jours à 38 fr. 20 par jour.
- > Mères adoptives: elles sont exclues de l'allocation maternité fédérale. En revanche, elles recevront l'allocation cantonale durant 98 jours pour autant que le montant journalier qu'elles perçoivent de leur employeur soit inférieur à 38 fr. 20 durant cette période. De plus, l'enfant adopté doit être âgé de moins de 8 ans et ne doit pas être l'enfant du conjoint.
- > Mères de condition modeste: elles reçoivent une allocation maternité d'au maximum 1650 francs par mois pour une femme seule ou 2200 francs par mois pour un couple marié ou des parents non mariés faisant ménage commun. Ces prestations sont soumises à des limites de revenu et de fortune et sont octroyées durant une année au maximum.

A noter encore que les allocations cantonales sont versées aux mères domiciliées depuis au minimum une année dans le canton.

Plus d'information et formulaires de demande :

www.caisseavs.ch

Abonnements généraux CFF

L'administration communale tient à la disposition de la population 6 abonnements généraux.

Dû à une très importante augmentation des coûts d'achat de ce type d'abonnement, le conseil communal a décidé d'augmenter le prix de vente à Fr. 35.- par jour.

Le nouveau prix entrera en vigueur au 30 novembre 2011.

Veillez vous adresser au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Commune d'Avry

Notre commune, soumise à un fort développement joue un rôle charnière aux portes de l'Agglomération fribourgeoise. Par la présence de centres commerciaux et d'industries, la proximité des grands axes routiers, par une offre toujours plus importante en transports publics, Avry jouit d'une position privilégiée, favorable à une croissance harmonieuse.

Pour renforcer son équipe technique, le conseil communal met au concours un poste de

chef/fe du service technique (80 % à 100 %)

Description du poste :

- Responsable du service technique communal

Missions principales :

- Supervision des dossiers de constructions
- Gestion adduction d'eau potable et évacuation/épuration
- Surveillance et suivi des chantiers communaux
- Aménagement local PAL
- Secrétariat de la commission d'aménagement et mobilité
- Gestion des routes
- Soutien aux conseillers communaux des dicastères correspondants

Formation et expérience :

- Ingénieur ou formation équivalente
- Connaissance informatique au niveau gestion du territoire, notamment SIT
- Expérience dans la conduite du personnel
- Bonnes connaissances de la langue allemande

Compétences :

- Grande capacité rédactionnelle
- Capacité d'organiser, vision globale et sens du détail
- Esprit d'analyse, de synthèse, d'initiative et capacité d'ouverture et de décision

- Autonomie, aisance à la négociation, sens de discrétion
- Faculté d'adaptation et disponibilité
- Faculté à interagir avec différents interlocuteurs (services cantonaux, politiques, population, fournisseurs)

Vous souhaitez évoluer dans une petite structure offrant à ses collaborateurs un éventail d'activités très large alors adressez-nous votre candidature.

Entrée en fonction : 1^{er} février 2012 ou à convenir

Le poste mis au concours peut être occupé par un homme ou une femme.

Les offres de services, avec curriculum vitae et copies de certificats sont à adresser à l'administration communale jusqu'au 8 octobre 2011.

Pour de plus amples informations concernant le poste, vous pouvez vous adresser à l'administration communale (Mme Myriam Odin-Fellay) au 026/470.40.00.

Commune d'Avry

Dès aujourd'hui, vous pouvez consulter ou télécharger l'information communale directement sur notre site internet : www.avry.ch

Assemblée communale et séance d'information

La prochaine assemblée communale aura lieu

le 14 décembre 2011
à 20h00
à l'Auberge d'Avry-Rosé

Elle sera précédée d'une séance d'information consacrée au projet de la nouvelle école

le 7 décembre 2011
à 20h00
à l'Auberge d'Avry-Rosé

Service de l'accueil extrascolaire 2011-2012

Horaires d'ouverture

Les cases blanches représentent les heures d'ouverture possibles si demande. Le service peut s'ouvrir à partir de la 4^{ème} inscription. Les cases grises sont inactives pour l'instant. Les cases marquées d'une X sont ouvertes en 2011-2012 (à l'heure de l'impression de ce cahier, des modifications en cours de route sont toujours possibles).

horaire	lundi	mardi	Mercredi	jeudi	vendredi
07h00-08h15	X	X		X	X
08h15-11h30					
11h30-13h30	X	X		X	X
13h30-15h45					
15h45-18h00	X	X		X	X

Important: tout ce qui est écrit en noir, caractère gras et italique a subi quelques petits changements par rapport à l'année passée. Observez-les bien, c'est mieux.

Frais d'inscription

L'inscription de base est de Fr. 50.- par année et par famille. Elle sera payée avec le règlement de la facture du 1^{er} trimestre. Une inscription sera facturée avec le premier dépannage et les demandes à la carte afin de pouvoir bénéficier de ce service.

Tarifs

Le tarif facturé aux parents est déterminé par le revenu imposable, chiffre 7.910 de la dernière taxation, et par le nombre de tranches horaires durant lesquelles l'enfant est placé à l'accueil extrascolaire.

Aucune réduction n'est octroyée en cas de fréquentation partielle d'une tranche horaire.

Des tarifs particuliers peuvent être négociés avec le Conseil communal en cas de difficultés financières.

Le prix du repas sera facturé au prix coûtant. Pour 2011/2012, le prix annoncé par notre fournisseur aujourd'hui est **de Fr. 9.— par repas**. Nous serons

servis de manière optimale avec un excellent rapport qualité/prix et une alimentation saine, variée et équilibrée.

Calcul du tarif: 5 barèmes selon revenu et fortune du/des parent/s :

Revenu imposable	AES du matin	AES matinée Alter-nance scolaire	AES de midi (repas non compris)	AES de l'après- midi ou du soir
Jusqu'à Fr. 30'000.-	Fr. 2.50	Fr. 5.-	Fr. 4.-	Fr. 4.-
Fr. 30'000.- à 60'000.-	Fr. 4.-	Fr. 8.-	Fr. 6.-	Fr. 6.-
Fr. 60'000.- à 100'000.-	Fr. 6.-	Fr. 12.-	Fr. 10.-	Fr. 10.-
Fr. 100'000. - à 130'000.-	Fr. 8.-	Fr. 16.-	Fr. 13.-	Fr. 13.-
Plus de Fr. 130'000. -	Fr. 10.-	Fr. 20.-	Fr. 15.-	Fr. 15.-

Tarif dégressif pour chaque enfant supplémentaire de la même famille inscrit à l'accueil extrascolaire.

5% pour le deuxième enfant inscrit; 10 % dès le troisième enfant inscrit.

La prise en charge aura lieu conformément à votre inscription. Ces inscriptions restent fixes pour toute l'année. Au cas où vous souhaiteriez une modification durant l'année, vous êtes priés d'en faire la demande un mois avant la date du début de changement. En cas de retrait immédiat (sans avertissement ou raison impérative), la période mensuelle restante sera facturée.

Nous sommes ouverts aux demandes spontanées de prise en charge, à des dépannages ou à un accueil à la carte. Cependant, nous vous prions de le faire dès que vous savez que vous en aurez besoin en nous informant par

un message e-mail à aes@avry.ch
ou un message sur le combox au 026 470 40 09
ou un SMS sur le mobile au 079 408 42 04

Les repas de midi sont commandés à la fin d'une semaine pour la suivante. Il sera donc important de nous avertir au plus tard le jeudi à midi en cas de désistement d'un repas pour la semaine qui suit. En cas de maladie, nous ne pourrons plus décommander le repas le même jour et il sera facturé. Par contre, si la maladie est annoncée pour la semaine, on peut décommander la semaine et seul le premier jour sera facturé. Pour les dépannages et les repas à la carte, la commande anticipée reste la plus appréciable, mais le jour même on peut toujours s'arranger. Avez-vous d'autres questions? Vous pouvez contacter :

Mme G. Renevey, responsable, tél. 026 470 08 43 / 079 773 91 61 pendant la journée si l'accueil n'est pas ouvert ou en cas d'urgence pendant les vacances, sinon aux heures de l'accueil aux numéros cités ci-dessus.

Toute l'équipe de l'AES vous remercie de votre confiance.

Commission d'information

Une place est à repourvoir dans la commission d'information suite à la démission de Pierre-Yves Meyer à fin septembre.

Nous le remercions chaleureusement pour son engagement et son excellent travail au sein de cette commission. Nous lui souhaitons plein succès dans le cadre de ses études à la Sorbonne.

La commission d'information est une commission importante dans le cadre de la vie de notre village. Elle se charge principalement de la rédaction des articles dans Avryzoom et sur notre site Internet.

Si l'information vous intéresse, que vous aimez rédiger des textes ou que vous avez toujours rêvé d'être journaliste, chroniqueur ou écrivain, vous avez le profil idéal pour participer activement aux travaux de cette commission et nous nous réjouissons de votre candidature.

Merci d'annoncer votre intérêt au bureau communal jusqu'au jeudi 20 octobre au plus tard.

Le conseil communal



La journée « Coup de Balai »

Depuis 2005, la journée « Coup de Balai » à Avry attire l'attention des citoyens sur les questions de l'environnement, et plus particulièrement sur notre rapport aux déchets. Ainsi a-t-on souvent vu, les années précédentes, défiler de courageux volontaires munis de sacs poubelles à la recherche des déchets disséminés dans le village. Cette année, le samedi 14 mai, les organisateurs ont offert aux participants de s'intéresser de plus près au traitement des déchets avec la visite de l'entreprise Veolia (anciennement Stesa). Les visiteurs, avant tout des familles, ont eu accès aux arcanes de l'élimination et du recyclage, dévoilées par le passionné M. Kilchoer, responsable du site de Rosé. Après ce séjour dans la Cloaca Maxima aprilienne, les participants ont pu se ragaillardir d'un apéritif copieux et repartir pleins de connaissances sur les rouages souterrains et jusqu'alors ignorés de leur village.

PYM

L'apéro des commissions

Il faisait beau le vendredi 24 juin, c'était une température idéale pour se réunir en toute convivialité. La commune avait donc visé juste en invitant les anciens membres des différentes commissions pour un apéro, à la place des fêtes du Giron.



Une occasion de rapprochement qui fut fort appréciée par les personnes présentes. Après de cordiales poignées de main, les conversations se

sont succédées à un rythme soutenu, parfois entrecoupées d'une pause, pour permettre aux invités d'admirer le joli panorama. Nous étions sur les terres d'une commune voisine, comme s'est empressé de préciser M. Benoit Piller, syndic d'Avry. Mais le Giron, ce fut avant tout le point de ralliement des jeunes : ils se sont emparés du lieu, ils y ont mis leur cœur, leur créativité et beaucoup de travail pour en faire un endroit chaleureux et fonctionnel afin de recevoir leurs visiteurs. Quel agréable moment passé en excellente compagnie !

CR

La fête au village

Au saut du lit en ce 25 juin, la musique aidant, je me suis vite aperçue que les jeunes avaient envahi mon quartier par ce samedi matin ensoleillé. Le cortège se mettait en place petit à petit, les gens se réunissaient en petits groupes pour assister à ce fabuleux défilé. Les jeunes nous ont montré, à travers la décoration de leurs chars, leur interprétation très personnalisée du thème « Les forêts » et ce avec imagination, créativité et surtout beaucoup d'humour. Quelques personnes plus enhardies se sont même trémoussées au son de la musique entraînante, comme pour signifier à cette jeunesse leur solidarité.

C'était la fête au village, il y en a eu pour tous les goûts : des passionnés de loto aux fans d'Alain Morisod, en passant par des exploits artistiques à la tronçonneuse, puis des activités plus ludiques avec, pour l'occasion, une participation des syndics ; le tout dans une agréable ambiance de convivialité.

Gentillesse, inventivité, rassemblement, ouverture, nouveauté, voici ce qui décrit le 17^{ème} Giron des Jeunesses sarinoises présenté à Avry du 23 au 26 juin. Une belle réussite !

CR



Les Girons d'Avry vus de la tonnelle

Faire le bénévole au 17ème Giron sarinois, c'est mettre la main à un monument titanesque, c'est se joindre à une mécanique mise au point pendant deux ans. Lorsqu'on arrive samedi sur la place de fête, on s'étonne des imposantes constructions en bois, de la taille de la cantine, de l'organisation qui règne malgré l'heure précoce. On se dirige vers la grande tonnelle. Les yeux appesantis par plusieurs nuits presque blanches, un membre de la Jeunesse explique aux nouveaux arrivés comment fonctionnent les tireuses à bière, et aux moins jeunes ce qu'est une *vodka verte lemon*, s'interrompant de temps à autre pour servir quelque buveur matinal. Il y a pour l'instant peu à faire, si ce n'est décharger les litres de Coca, thé froid, Trojka, Martini et autres Suze qui désaltéreront les festoyeurs. Quant à la bière, pas d'inquiétudes, elle transite directement par un canal souterrain de la citerne à la tireuse.



Vers 13 h, c'est l'arrivée attendue et tonitruante des 40 Jeunesses, cortège de joyeux drilles dansant, déguisés, juchés sur des chars colorés. La place de fête est vite conquise, et la tonnelle reçoit le premier assaut de la journée. Pendant qu'à l'étage de l'édifice on programme la musique, on sert en-dessous les premiers mètres de bière, mais surtout du Coca et du thé froid – il faut se ménager tant soit peu pour la grande fête. Les fragiles déguisements, mis à l'épreuve par les mitraillettes à eau pendant la matinée, semblent fondre sous le soleil ; on s'abrite sous des chapeaux de cow-boy distribués par les sponsors, ce qui jure un peu avec les costumes de schtroumpf ou de bûcheron, mais préserve des insulations. Des attroupements se forment, un jeune brandit un odorant jarret de porc, des androgynes poilus se font la bise; après les

soirées déjà bien remplies de jeudi et vendredi, la fête semble tout à fait lancée.

Le soir, la multitude bigarrée a laissé place à un public plus commun, mais si nombreux que le champ se transforme bientôt en immense mosaïque humaine. Sous le coucher de soleil tardif du 24 juin, une foule se presse concentriquement sous la tonnelle. C'est là que se révèle l'efficacité de la machine Avry. Alors qu'ailleurs on pouvait, de mémoire, patienter une demi-heure pour sa boisson, le service se fait ici en deux temps trois mouvements. Les préposés aux tireuses tirent avec une régularité d'usine; les verseurs d'alcools alignent des rangées de verres dans un ingénieux dispositif en bois étiqueté; les serveurs compostent au stylo bille les bons de papier prévus pour la fête et facilitant les transactions. Dès 23 h, la cadence devient démentielle. On court entre les caisses, les tables, les frigos, la trentaine de collègues tout aussi affolés et suants; les bouteilles, à peine sorties des réfrigérateurs, passent dans cinq mains avant d'être saisies vides par les ramasseurs de déchets qui tournent sans arrêt autour de la tonnelle. 18'000 litres de bière, une avalanche de boissons et une montagne de vivres écoulés pour un bilan inégalé dans la Sarine : l'efficacité avryenne a parlé.

Sur la place de fête, on prend mieux conscience de l'ampleur de l'événement.

La plus grande manifestation jamais organisée à Avry a réuni au bas mot 15'000 personnes sur quatre jours. Pas une ancienne connaissance qu'on ne croise, un vieux copain à qui on ne paie un verre; on croise aussi les parents, les adultes curieux venus faire un tour à la fête. De temps à autre passe un membre de la Jeunesse, le visage épuisé : il ne compte plus les mois dévoués à ces quelques instants. Mais instants qui laisseront un souvenir ineffaçable, celui d'avoir œuvré à l'un des plus grands rassemblements de jeunes du canton... et une bombance légendaire.

PYM

André ROSSIER maraîcher



Label de L'Union maraîchère suisse
Suisse Garantie

1754 CORJOLENS
026/470 28 38

Vente de légumes et fruits de saison.
Marché le vendredi de 8h15 à 9h15
Rte de la Côte 19 à Avry

Pierre de Feu SA



Taille de pierre, rénovation de façades, poêles et cheminées
Rte de l'Industrie 16 • 1754 Avry-Rosé • Tél. 026 470 29 00 • Fax 026 470 29 15
www.pierredefeu.com E-mail contact@pierredefeu.com

Soins du corps et du visage
Massage aux pierres chaudes
Epilations
Onglerie
Solarium
Maquillage
Power Plate
Pédicure
Wellness

ESPACE ELLE & LUI

BODY BEAUTY & WELLNESS

Avry.Bourg 24 - 1754 AVRY-SUR-MATRAN
Tél.: +41 (0)26 470 04 51 - elle.lui@bluewin.ch
www.espace-elle-et-lui.ch



Vitrerie - Glaserei

RÉPARATION - MIROIR

Werner Wyss

Tél. 026 424 88 65
Fax 026 424 88 66
Natel 079 217 44 31

Rte des Muëses 1a
1753 Matran
wernerwyss@gmail.com



«L'artisan qui met du plaisir

dans votre assiette»

Rte de la Glâne 117
1752 Villars-sur-Glâne

Tél. 026 402 14 58
www.traiteur-robatel.ch

Interview de Monsieur Michel Moret, vice-syndic d'Avry, sur le Giron des jeunes sarinoises.

Monsieur Moret, quel a été votre rôle dans le comité d'organisation ?

Membre du Comité d'organisation dès la première réunion, j'ai été très tôt appelé à remplacer la personne initialement prévue pour s'occuper de la gestion du personnel. Je me suis engagé dans ce comité pour différentes raisons : je connaissais de nombreux jeunes grâce à mon activité au sein du Club de tennis de table ; mes deux filles font partie de la jeunesse et leur rôle à l'occasion du Giron devait être réduit en raison de leurs examens de maturité. Mais la raison la plus importante de mon engagement était de soutenir la jeunesse de notre village dans ce challenge qui s'est avéré encore plus prenant que tout ce que j'avais pu imaginer. Mes activités ont porté sur la planification des besoins en bénévoles, sur leur engagement dans les divers secteurs et sur le planning de leurs activités durant la fête, en tenant compte des souhaits de chacun dans la mesure du possible. Gérer les multiples problèmes organisationnels au quotidien ne fut pas une sinécure ! Enfin, il s'est agi d'organiser la participation au souper de remerciements du 30 septembre dans notre salle de gymnastique.

J'ai eu la chance d'être parfaitement secondé dans toutes ces activités par Thierry Despont, membre de la jeunesse, ainsi que durant les quatre jours de la fête par ma fille aînée Anne-Charline, qui s'occupait de l'accueil des bénévoles. Ils furent près de six cents à prêter leur concours. Les villageois et des représentants des communes avoisinantes ont bien répondu à nos sollicitations. Nous avons pu compter aussi sur des personnes venues de Lausanne, du Jura et de Genève.

Quel est votre bilan de l'événement? Avez-vous atteint votre objectif : faire une fête de village ?

D'après les échos que nous avons eus, je pense pouvoir dire que la fête a été belle et appréciée des villageois. Le cortège s'est déroulé dans une ambiance festive et détendue, devant un public très nombreux. La fréquentation a été très bonne. Bien sûr, tout n'a pas pu être parfait dans l'organisation.

Mais, globalement, ce fut une belle réussite. Nous pouvons être fiers de notre jeunesse et de notre village. L'un des objectifs - faire une fête de village - a été atteint.

Plusieurs mesures ont été prises par rapport à l'alcool et à la sécurité. Est-ce que, dans l'ensemble, vous êtes satisfait ?

On peut déplorer quelques bobos, quelques accidents pas trop graves - y compris malheureusement parmi les bénévoles - ainsi que quelques bagarres et quelques abus d'alcool. Il n'y a pas eu les problèmes majeurs, imputables spécialement à l'alcool, qui ont terni les derniers giron des jeunes sarinoises. On peut qualifier de satisfaisantes les mesures prises. Notre préfet a exprimé sa satisfaction et le responsable de la police a qualifié le week-end de «calme». Les jeunes eux-mêmes ont exprimé des avis positifs après la fête au sujet des mesures prises. Celles-ci n'ont pas altéré le côté festif du Giron.

Qu'est-ce que vous aimeriez que les Apriliens retiennent de cet événement ?

Notre jeunesse a démontré que notre village est capable de réussir des défis ambitieux et de se mobiliser de manière positive autour d'une cause commune. Je remercie tout spécialement les habitants d'Avry dont les maisons étaient proches de la fête. Ils ont préféré voir les côtés positifs du Giron et en ont accepté les nuisances avec bienveillance.

CR



Spectacle de fin d'année des classes d'Avry à l'aula du CO : remarquable !

Le qualificatif n'est en rien exagéré : le spectacle organisé par toutes les classes primaires et enfantines d'Avry en fin d'année scolaire a remporté un succès mérité. Succès dû à l'élaboration consciencieuse et de longue haleine d'un large éventail de productions aussi diversifiées que soignées. Pendant des mois, les classes se sont attelées à la préparation du spectacle durant une demi-matinée hebdomadaire. L'initiative des enfants n'était pas en reste : ils ont pu choisir le groupe qu'ils préféraient, soit la danse, le théâtre, le chant ou la logistique dont les décors formaient le secteur principal. Le thème général de la représentation était le voyage. La planification - un vrai casse-tête avec autant d'acteurs dans les multiples activités - fut menée à chef sans anicroches. Entre autres, les saynètes qui précédaient les productions furent bien appréciées. Le spectacle a été présenté les 29 et 30 juin. Le succès de la collecte a témoigné de la satisfaction de l'assistance. Les enfants de Noréaz ont pu également applaudir leurs camarades d'Avry lors d'une séance qui leur était destinée.

En conclusion, que le corps enseignant et les écoliers soient remerciés et félicités pour les beaux moments offerts au public accouru au CO à la fin de la dernière année scolaire !



Hommage à Anne-Marie Maillard-Vial

"Tout coule, rien ne reste" disait, dans la Grèce antique, le philosophe Héraclite.

Eh oui ! dans sa course inexorable, le temps a donc doucement emporté Anne-Marie Maillard loin des rivages fleuris de l'enfance où, depuis près de trente ans, elle préparait les petits au grand jardin de la vie.

Trente ans consacrés au premier apprentissage de l'école ! Avec, chez l'enfant, la joie de découvrir, la chance de se faire des petits copains, de s'ouvrir au monde par un éveil en douceur. Mais aussi la peur de quitter le cocon familial, de s'intégrer dans un groupe, de s'astreindre à une certaine discipline, parfois dure à concilier avec un caractère exubérant ou turbulent ...

Et chez la maîtresse ? La joie aussi de découvrir ces enfants avec leurs personnalités diverses et attachantes, de les conduire doucement mais fermement, de leur inculquer l'envie de savoir, la sociabilité, l'amitié, la gentillesse ... Mais aussi le souci de se renouveler continuellement, de s'investir sans s'épuiser, de gérer tout ce petit monde affectueux mais grand dévoreur d'énergie, d'être attentive aussi bien aux strictes directives pédagogiques qu'aux petits chagrins, aux petits bobos, aux pipis oubliés, aux doudous égarés...

Tout cela, Anne-Marie l'a assumé avec compétence et avec une aisance qui n'a d'égale que sa modestie et sa discrétion. Elle s'est ainsi attiré la reconnaissance de plus d'une génération d'enfants et de parents.

Le vendredi 1er juillet 2011, la commune d'Avry, de nombreux collègues et personnes en lien avec l'éducation, des représentants de l'Instruction publique ont voulu, eux aussi, témoigner par une petite fête leur gratitude à Anne-Marie.

Après les mots de bienvenue et de remerciements de Mme Pauline de Chambrier, conseillère en charge des écoles, les maîtres, accompagnés de la guitare, ont chanté joyeusement leur amitié et leur reconnaissance à celle qui les quittait. Aussi émue qu'un petit qui entre pour la première fois en classe enfantine, Anne-Marie n'a pu retenir ses larmes en remerciant ses collègues, qui lui ont aussi offert un joli tableau sur le thème des poussins, souvenir de

la visite qu'elle avait faite avec sa classe au musée d'Histoire naturelle.

Ce fut ensuite le message, empreint d'émotion et d'amitié, de l'inspecteur M. Dominique Bugnon, qui souligna l'esprit d'ouverture d'Anne-Marie. Comme le fit ensuite aussi M. Claude Vauthey, ancien membre de la commission scolaire, qui fit l'éloge de ceux qui savent "parler d'amour au vent".

Des fleurs, un livre, un plan de groseilliers ont, avec le tableau, concrétisé ces propos. La convivialité, elle, s'est concrétisée autour d'un beau et copieux buffet.

"Tout coule, rien ne reste". Il reste quand même à Avry l'excellent souvenir qu'y laisse Anne-Marie. Et la place qu'elle cède à sa jeune collègue, Ariane Hofstetter, déjà rodée dans l'enseignement, va sans doute très vite reflourir.

Nos vœux chaleureux de bonheur les accompagnent l'une et l'autre.

CP



1972 : arrivée à Avry avec sa famille et ouverture de la classe enfantine

1977 : déménagement à Chésopelloz et démission

1977-1981 : différents remplacements

1982 : reprise à Avry de la classe enfantine et renomination

2011 : prise de retraite anticipée

PAUL BIELMANN & FILS S.A.

INSTALLATIONS SANITAIRES ADDUCTIONS D'EAU

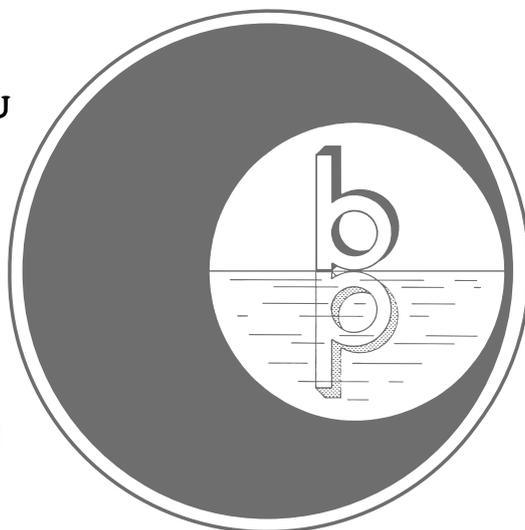
A VOTRE SERVICE DEPUIS 1956

RESERVOIRS D'EAU

STATIONS DE POMPAGE

CONDUITES D'EPURATION

TRAVAUX SPECIAUX SOUS LES PONTS



TEL. 026 470 14 37

1754 ROSE (FR)



SOFRAYER S
A
La technologie du verre

Vitrages à hautes performances techniques

Vitrages isolants / Vitrages phoniques / Vitrages thermiques / Vitrages antisolaires

Rénovation / Miroiterie / Vitrierie

www.sofraver.ch

1754 Avry / FR
Tél 026 470 45 10
Fax 026 470 24 57



SERVICE RÉPARATION
Tél 026 470 45 00

Une fête du Premier août 2011 calme et chaleureuse

Pourquoi ces qualificatifs dans le titre ? La Fête nationale se doit de favoriser les échanges, l'amitié partagée autour d'une verrée et d'une collation, comme aussi le rappel dans un discours de ce qui devrait nous rassembler : notamment le patriotisme et les sentiments altruistes. Il arrive - hélas ! - que des tonnes de décibels et des pétards étouffent toute velléité d'échanges et d'écoute. Avry, cette année, avait fait le bon choix : pas de sono tonitrueuse mais un duo de très bons musiciens qui apportaient une note d'exotisme de table en table, en interprétant des chants russes et tziganes. Donc, une fête calme. Et aussi une chaleur humaine perceptible dans les tablées bien fournies, la population d'Avry et de Matran ayant largement répondu à l'invitation lancée par la commune.

L'organisation de la fête était bien répartie entre la Société de jeunesse, la Commission des affaires culturelles devenue aussi Commission des manifestations, l'Amicale des sapeurs-pompiers et notre fanfare L'Avenir. De sorte que tout s'est déroulé sans anicroche. La jeunesse s'est occupée essentiellement du secteur boissons et de la tonnelle, la Commission culture et manifestations a eu fort à faire dans celui de la collation, et l'Amicale a dirigé le département sécurité, feux d'artifice et feu traditionnel avec sa compétence habituelle. La fanfare, en effectif réduit, a joué entre autres notre hymne national après le discours officiel. Un mot pour répondre à la curiosité de ceux et celles qui ont applaudi le duo de musiciens. Mais qui sont donc ces deux guitaristes-chanteurs ? Elle s'appelle Maritou Niquille (sœur de Nicole), institutrice et musicienne, épouse de Pierre Gisling que l'on a beaucoup apprécié à la télévision. Vania n'est pas un femme. C'est Jean-Marc Fessler, ancien instituteur, aviateur, et surtout guitariste de premier plan.

L'orateur de la soirée, Maurice Clément, conseiller communal, a pu prononcer son discours dans les meilleures conditions. Ses auditeurs, réunis pour la circonstance dans l'amphithéâtre, ont écouté dans un silence remarquable les propos que nos lecteurs pourront apprécier ci-après.

Pour allumer le feu du Premier août, il a fallu attendre qu'il fasse nuit. Mais il y a une nuit qui est déjà là, au-dedans de nous, écrivait naguère une femme pasteur. Si on veut dissiper cette nuit-là, il nous faut allumer l'intelligence du cœur qui nous fait apprécier la valeur des autres et qui nous invite à nous rendre nous-mêmes dignes d'être appréciés.

JMB



Message à l'occasion du 1^{er} août 2011 à Avry

Bienvenue à toutes et à tous, citoyennes et citoyens de Matran et d'Avry !

Bienvenue aux enfants de nos villages !

Bienvenue à toutes celles et ceux qui séjournent pour quelques jours dans nos villages et qui proviennent des quatre coins de la Suisse ou du monde !

Merci à Monsieur Jean-Marie Barras de me rappeler que c'est depuis 1891 que la Suisse célèbre la Fête nationale le 1^{er} août. Cela fait donc 120 ans.

En réfléchissant sur le message que je souhaitais vous transmettre à l'occasion de la fête patriotique du 1^{er} août, je me suis arrêté à quelques réflexions sur le sens du patriotisme.

Est patriote, selon le dictionnaire, celle ou celui qui aime sa patrie et s'efforce de la servir.

Au-delà du cervelas grillé, du lampion ou des récits nostalgiques du passé, il y a la vie sociale, politique et économique de ce pays qu'est la Suisse ou la Confédération helvétique.

Etre patriote, ce n'est pas seulement avoir un regard sur l'histoire et la vie culturelle, c'est s'impliquer aujourd'hui à relever les défis de la vie sociale.

Le patriotisme n'appartient pas à un quelconque courant politique. L'appropriation des valeurs patriotiques par certains courants idéologiques et politiques est de la pure manipulation.

Chacune ou chacun d'entre nous a besoin d'un coin de terre de référence, d'appartenir à une communauté. Le pire pour un être humain est d'être apatride.

Chacune et chacun d'entre nous est patriote à sa façon dans les actes de la vie quotidienne en défendant les valeurs du patriotisme et c'est dans le débat démocratique que nous élaborons des solutions empreintes de justice et de tolérance.

Chaque génération a une façon différente de vivre en patriote. Je voudrais ici féliciter la jeunesse d'Avry - au-delà des décibels et des courtes nuits subies - pour la mise sur pied du Giron des

jeunesses sarinoises, événement rassembleur et convivial. Par leur engagement, les jeunes ont mis en avant des valeurs qui sont à l'opposé de l'individualisme et du désintérêt communautaire. C'est aussi cela, être patriote !

La mondialisation de la vie sociale modifie également nos certitudes et nous apporte chaque jour de nouveaux défis que nous ne pouvons pas, en tant que patriotes, simplement dévier en corner. Le coup franc est immédiat et remet la balle en jeu. Nous ne pouvons pas seulement vivre des effets positifs de la mondialisation en refusant de s'impliquer à résoudre ses contradictions.

Tel que vécu, le patriotisme a souvent deux visages : celui de la solidarité et de la tolérance et celui des inégalités sociales et de la haine. Les événements que vit le peuple norvégien est l'image même de l'intolérance d'un individu qui se réfère au courant de pensée prônant la haine nationaliste, attitude antipatriotique.

Nos deux communes politiques devront, avec d'autres peut-être, s'engager dans le débat des fusions sans donner de leçons et sans requis préalable. Sachons aborder ce défi en patriotes des temps actuels !

La commémoration du 1^{er} août c'est d'abord un événement empreint de réjouissances et de convivialité entre citoyens et citoyennes. Mais il doit également nous donner l'occasion d'une réflexion sur le sort de certains peuples victimes de famine ou subissant la guerre pour gagner la démocratie.

En ce jour de notre fête nationale, nous leur exprimons notre solidarité.

Merci à l'Autorité communale d'Avry de m'avoir donné l'occasion d'exprimer ce message ce soir à vous, citoyennes et citoyens de Matran et d'Avry.

Je vous souhaite une excellente soirée, une belle fête et un grand merci de votre attention.

Maurice Clément,
conseiller communal

Les rencontres folkloriques à AVRY

Été 2011 : une tradition renaît pour les communes d'Avry et de Matran.

Le 18 août, nous avons eu l'honneur et la très grande chance d'accueillir trois groupes folkloriques dans la salle du CO de Sarine-Ouest grâce à la décentralisation des rencontres folkloriques dans le canton.

Les organisateurs avaient annoncé une ambiance « muy caliente » pour le festival placé cette année sous le signe des danses d'Amérique latine. La chaleur était au rendez-vous, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur de la salle de spectacle du CO. Les trois groupes annoncés nous ont ravis. Les couleurs, les maquillages, les costumes et les percussions du « steel band » des Caraïbes ont surchauffé l'atmosphère magique de la salle. Les diables rouges du groupe « Peru Multicolor » ont mis le feu aux âmes les plus sensibles, les danseurs aux ciseaux ont sué à grosses gouttes et enflammé la beauté de la soirée pour faire place ensuite au dernier groupe des Andes que le public a retenu avec un tonnerre d'applaudissements, tel un feu qui ne doit pas s'éteindre.

Une salle comble et comblée par ces festivités. En attendant le rendez-vous de l'année prochaine, voici une brève description de ces trois groupes :

ANTIGUA & BARBUDA

L'Ensemble folklorique ANTIGUA DANCE ACADEMY & DA VIBEZ STEELBAND. Ce sont des chants et des danses au caractère hors du commun, accompagnés d'un « steel band ». Cette forme mélodieuse de percussion est née dans les années 40 quand le peuple des Caraïbes se servit de vieux bidons de fuel aux prodigieuses capacités musicales comme tam-tam d'accompagnement. Un folklore créole haut en couleurs, envahissant de chaleur et d'exotisme.

PEROU

Le premier groupe de danse et musique, PERU MULTICOLOR, vient de Lima, la capitale. Ce groupe présente un magnifique panaché du folklore péruvien, représentant aussi bien des influences incas qu'européennes, suite à la colonisation espagnole. Les danses riches et colorées ainsi que les airs joués des Andes projettent le spectateur dans un voyage sans fin.

Le deuxième groupe du Pérou est un groupe de danseur de ciseaux. Le groupe TIJERAS HERMANOS CHAVEZ surprend et émerveille par un art encore jamais vu à Fribourg.

La danse des ciseaux est un rituel de lutte titanique qui est né de l'époque coloniale. Elle est considérée comme une danse de résistance culturelle andine. Ce groupe de 10 danseurs est accompagné par le duo rituel violon-harpe.



**Achat et vente de voitures - Mécanique
Carrosserie - Pare-brise - Débosselage
sans refaire la peinture = 50 % moins cher
Véhicule de remplacement**



**Rte des Murailles 4 - 1754 Avry-sur-Matran - Tél. 026 470 10 29 - Fax 026 470 17 89
www.automobile-2000.autoweb.ch - mail: centre.automobile@com.mcnet.ch**



1754 Rosé
1712 Tavel

Tél. 026 470 18 57
Tél. 026 494 26 33

**Schöpfer
+
Egger SA**

- **Sanitaire**

- **Ferblanterie**

- **Couverture**

- **Paratonnerre**

Mario Pelle Sàrl

**Gypserie, peinture et transformations
Isolation périphérique
Rénovation et décoration intérieure**

Route du Covy 2
1754 Avry-sur-Matran

Tél. et fax: 026 470 25 14
Natel: 079 448 56 26

E-mail: mpsarl@romandie.com

Faisons connaissance

Cabinet dentaire de Rosé

La succession du Dr Rosenwasser est maintenant assurée



Après une période de flottement durant laquelle les patients du Dr Rosenwasser se sont posé des questions, la situation s'est éclaircie. Madame Raquel Rais, docteur en chirurgie dentaire, a pris la relève à plein temps. Elle est

associée à un médecin dentiste diplômé en Suisse, le Dr Georges Vlach, de Genève. Celui-ci va consacrer partiellement son temps au cabinet de Rosé.

La Dr Raquel Rais - dont les premiers patients ont apprécié l'amabilité et la compétence - a effectué toutes ses études dans son pays d'origine, le San Salvador. Après avoir obtenu son doctorat en chirurgie dentaire, elle a encore passé quatre années à l'université, en qualité de professeur assistante. Elle a ensuite ouvert son propre cabinet où elle a exercé son art durant quinze ans. Elle a épousé un comptable suisse, jurassien, né au San Salvador. Le couple a trois grands enfants. Ouverts aux plus démunis, M. et Mme Rais, chaque année, s'en sont allés un mois dans les montagnes san salvadoriennes apporter une aide bénévole.

De retour en Suisse, Madame Rais a travaillé deux ans dans un cabinet dentaire de Nyon, avant de passer une année dans une des cliniques dentaires de l'entreprise Adent. La famille Rais, qui va habiter Corminboeuf dès le mois d'octobre, souhaite s'établir dans notre commune.

Nous souhaitons au cabinet dentaire de Rosé un avenir harmonieux, avec des patients reconnaissants pour la qualité des soins reçus.

JMB

Chronique historique

Humour fribourgeois et langage, par Jean Humbert



Avryzoom a cité le nom de Jean Humbert (1911-2003) à diverses reprises. Il a passé son enfance et sa jeunesse dans notre localité. Fils du buraliste postal

de Rosé et petit-fils du premier chef de gare de Rosé, il est devenu un linguiste de premier plan. Docteur ès lettres, il est l'auteur d'une trentaine d'œuvres. Dans un cahier de décembre 1967 de l'Alliance culturelle romande, intitulé **Visages de Fribourg**, il a signé un article original. On y rencontre un Jean Humbert qui a un malin plaisir à évoquer les «fribourgeoisismes» de sa jeunesse et de sa région. L'érudit n'avait pas oublié ses racines :

Au pays de Fribourg, le français marginal, marge savoureuse au français universel, dispose d'un glossaire expressif et plaisant. Les mots du cru, chargés de couleur et de sel, méritent mention, et d'aucuns ne laissent pas d'attiser la curiosité du linguiste. *Pondre* (du latin *ponere*, poser) a conservé ici ses composés : *appondre* (attacher, ajouter, joindre), *dépondre* (détacher, enlever, décrocher, discontinuer) : *appondre* une ficelle, des maisons *appondues*, et le proverbe conseillant de se taire en cas de dispute, car les ergoteurs l'entretiennent et la prolongent : *Qui répond, appond*.

Un *taborniau*, c'est un niais; une *batoille*, un bavard intarissable; un *tsimperlet*, un mouvement d'impatience, une colère brusque et brève; une *quinquerne*, une rabâcheuse; un *quenolion*, un tatillon; une *gouguenette*, une gaudriole; la *bonne main*, le pourboire; une *craquée* d'enfants, une ribambelle.

Nous nous mettons à la *chotte* (à l'abri) quand il *roille* (il pleut à verse) et nous *gurlons* de froid (trembler). Le même verbe, hérité du patois (*gurla*),

signifie, transitivement, «gauler, secouer, hocher» : on *gurl*e des noix, un prunier. Un vieillard a souvent la *gurlette* ou la *tremblette* (tremblement nerveux). Nous recommandons à nos enfants de ne pas laisser la porte *écalabrée* (grande ouverte) quand le *fourneau de catelle* (poêle de faïence) est *bon* (bien) chaud. Les automobilistes redoutent les *gonflés* (amas de neige, congères) où *s'encoublent* (trébuchent, butent, s'empêtrent) les piétons. Nous nous méfions des beaux parleurs qui cherchent à nous *entortiller* (tromper, duper). La fermière *raperche* (va chercher, rassemble) ses poules et ses poussins. Maints Fribourgeois *talmatchent* (jargonnet, écorchent) l'anglais et l'allemand. Nous nous lançons parfois des *fions* (coup de boutoirs, brocards, mots piquants, blessants, caustiques). Nous nous demandons pourquoi Joseph fait la *poté* (boude, fait la moue, la lippe) et pourquoi la Margot est toute *potue* (boudeuse, renfrognée). Les gosses se sont tout *bardoufflés* (salis, barbouillés) en mangeant du *papet aux meurons* (compote de mûres).

Maille (ancien français *meaille*, *maaille*, du latin vulgaire *mediaia*, «demi-denier», dérivé de *medius*, «demi»), qui ne subsiste en français que dans les locutions *n'avoir ni sou ni maille*, *avoir maille à partir avec quelqu'un*, a gardé son sens plein dans le fribourgeois *cachemaille* (m. ou f.), tirelire.

Typiquement de chez nous, l'expression *mise de chédail*. Un ancien professeur du Collège de France m'avouait ne la point comprendre, quand d'aventure il la rencontrait dans nos feuilles locales. La *mise*, c'est la vente aux enchères, l'encan (archaïsme emprunté du latin médiéval *in quantum*, de *in quantum*, «pour combien?») et le *chédail*, c'est tout le matériel de ferme nécessaire à une exploitation agricole, terme qui, comme *cheptel*, a pour racine latine *caput*, dont l'un des sens est «ce qui constitue le principal d'un bien».

L'esprit bolze

Ancienne appellation injurieuse, d'origine germanique, *Bolze* est le surnom réservé aux Fribourgeois de la Ville basse, sise au bord de la Sarine, proche du *Grabsaal*. Bonasse, rustaud et malicieux, le *Bolze* se signale essentiellement par son langage. Un langage mâtiné de patois et d'allemand, adultéré par les barbarismes et les

entorses syntaxiques, mais où brillent des inventions lexicales assez inédites. Et dont je soumets à votre appréciation ces quelques exemplaires: le *picre* (cheval), le *cacre* (corbeau), les *nazes* (poissons plats, de chair médiocre et aux arêtes surabondantes que l'on trouve au printemps dans la Sarine), les *poletz* ou *pènès* (billes, gobilles), le *toutenet* (bidon, poubelle), le *moulaf* (imbécile).

De cette parlure bigarrée, que souligne un accent traînard, fortement diphtongué, voici quelques traits:

Le fils, une chenoille qui tire du côté du père, a fait vilainement à sa frangine et à celui qu'elle fréquente.

J'ai attrapé froid en attendant sur lui.

C'est tout ce que j'ai besoin.

y ô, qu'est-ce qu'ils-ont maintenant les toubibs; comme remède, i donnent plus du vin?

En place de travailler, i pintole toute la journée.

Nous on a rien contre.

C'est moi que je poutze la tôle pour pas que ma moutre elle a trop de boulot.

Poussé à l'extrême, ce français devient macaronique :

Ob deutsch, ob welsch, c'est tout égal.

Le même soleil *scheint überall*.

Le *Bolze* est alors en droit d'affirmer qu'il «peut causer indistinctement» le français et l'allemand :

J'ai schweintzé l'école. - On a bu un schluck de schnapsee et on s'est ringué (battu). - Mon fatre a schlagué le katze avec un stèkre et l'a foutu en bas la Saane.

N'empêche que le *Bolze* ne manque pas d'esprit et cultive la boutade, le mot pour rire, - le *witz* : *Mécol*, ma branche forte à l'école, c'était la récréation.

JMB

Chronique historique

A proximité d'Avry, à Seedorf (commune de de Noréaz), un site lacustre inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco



Seedorf, son lac rendu célèbre par l'Unesco et le village de Noréaz, vus depuis Avry

La Liberté du jeudi 30 juin 2011 nous a appris une nouvelle réjouissante. Notre région recèle un endroit célèbre dorénavant : le lieu-dit *Le marais*, à proximité du lac de Seedorf, est maintenant inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco ! Ce site lacustre - dans le sous-sol du *Marais* - est le seul existant aux abords d'un petit lac.

Rappelons que l'Unesco est l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Son comité du patrimoine mondial répertorie les biens culturels ou naturels importants pour l'héritage commun de l'humanité et dont la conservation est primordiale.

Pour rafraîchir les mémoires :
vocabulaire que l'on trouve dans les textes relatifs aux stations lacustres ;
l'Histoire et ses grandes périodes

Un palafitte : un habitat préhistorique ; une cité lacustre avec des pilotis

Des pilotis : des pieux de bois enfoncés dans le sol pour soutenir une construction

Palustre : qui se rapporte au marais ; une occupation palustre, une station palustre : un marais avec des habitations

Des vestiges anthropiques : des restes du passé en rapport avec l'activité humaine

Carottage : action de carotter, de retirer du sol un échantillon cylindrique

Des éléments lithiques : des éléments en pierre

Dendrochronologie : datation grâce aux cernes annuels du bois

Des restes fauniques : des vestiges d'animaux

Cortailod : le site lacustre de Cortailod a donné son nom à trois périodes qui se distinguent par des céramiques différentes : le Cortailod ancien (4600-3900 av. J.-C.), le Cortailod classique (3900-3750 av. J.-C.), le Cortailod tardif (3750-3500 av. J.-C.)

Rappel des grandes périodes historiques pour situer le site de Seedorf dans la ligne du temps. Les datations sont variables selon les sources. Le choix s'est porté sur celle fournie par le Service archéologique cantonal (SAC) :

La préhistoire comprend

- le paléolithique ou âge de la pierre taillée, qui s'échelonne sur des centaines de millions d'années
- le mésolithique, dont la durée peut être fixée de 8200 à 5500 av. J.-C.
- le néolithique, de 5500 à 2300 av. J.-C. (époque des lacustres)

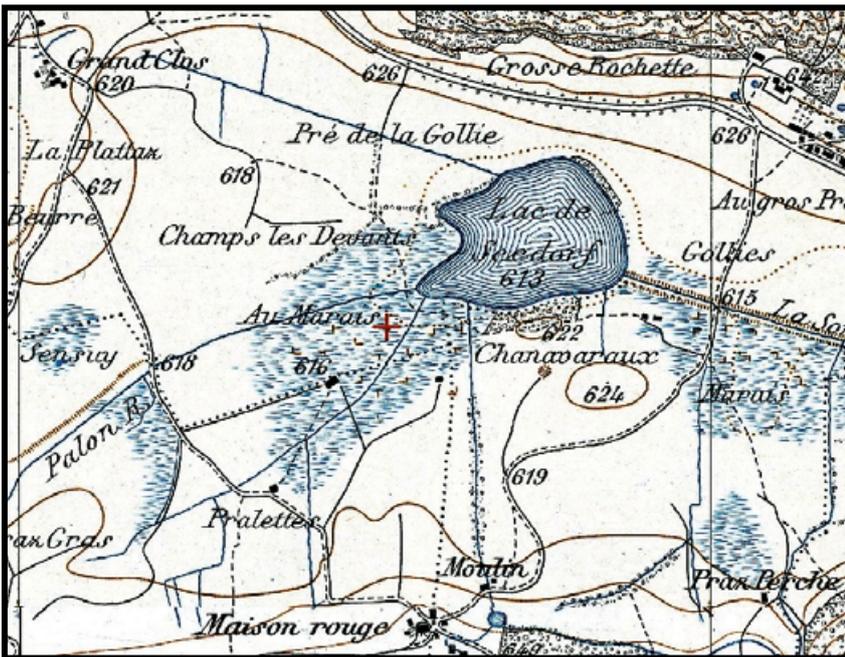
La protohistoire comprend

- l'âge du bronze, de 2300 à 800 av. J.-C.
- le premier âge du fer (Hallstatt), de 800 à 450 av. J.-C.
- le second âge du fer (La Tène), de 450 à

15 av. J.-C. C'est l'époque où vivaient chez nous les Helvètes, de la race celtique ou gauloise.

L'histoire commence lorsqu'apparaissent les témoignages écrits. Elle comporte

- l'époque romaine, de 15 à 450 ap. J.-C. Le mélange des Celtes - ou Gaulois, appelés chez nous Helvètes - avec les Romains, donne la civilisation gallo-romaine.
- le haut Moyen Age, de 450 à 1000
- le Moyen Age, de 1000 à 1500
- l'époque moderne, dès 1500



Les découvertes au lieu-dit **Le Marais**

Les textes faisant état de cette insertion dans le Patrimoine mondial indiquent tous que les découvertes ont été réalisées à Seedorf au Praz-des-Gueux. Inexact ! Il s'agit du Praz de Guex, mal transcrit en 1971. Le lieu-dit s'appelle aussi *Au Marais*, nom indiqué par la carte Siegfried 1900 ci-annexée. La croix indique le point central du site classé. Coordonnées : 569300/182620

Mon livre **Histoire et histoires de Noréaz**, paru voici dix ans, faisait déjà état des découvertes archéologiques réalisées à Seedorf :

Une découverte est qualifiée de sensationnelle par La Liberté du 1^{er} décembre 1971. Fritz et Ernest Küpfer, de Prez, en cherchant des conduites de drainages dans le Marais de Noréaz, sont tombés sur les restes d'un habitat néolithique à une centaine de mètres du lac. Appelée sur les lieux, Hanni Schwab, archéologue cantonale, découvrit les restes d'un habitat lacustre : des pilotis, des poutres couchées, des plaques de pierre faisant partie d'un foyer, de la poterie cassée, des ossements d'animaux, du charbon de bois. La céramique recueillie a permis une datation assez précise, entre 3000 et 2500 av. J.-C.

En 1985, M. Baudois, de Seedorf, découvre dans sa grange une grande lame en silex gris clair, ramassée avec le foin aux alentours du lac. Le SAC fait également remonter cette lame à l'époque néolithique.

Les lacustres ne vivaient pas seulement à proximité d'un lac. En 1927, un cimetière néolithique a été découvert dans la gravière du Chaffeiruz, entre Prez et Noréaz.

Nicolas Peissard, l'archéologue cantonal de cette époque, regretta vivement que Lucien Baudois, exploitant de la gravière, n'eût pas averti assez tôt les archéologues. Les tombes fouillées sans méthode étaient quasiment inutilisables par les archéologues. On sait néanmoins que le premier squelette avait les jambes repliées et reposait sur le côté. Les deux autres gisaient allongés. L'un d'eux avait une écuelle pour se protéger le visage. Cette poterie, d'une argile grossière, avait été cuite à l'air libre.

Extrait de l'étude de Léonard Kramer et Michel Mauvilly ;
 envoi de Serge Menoud, adjoint de l'archéologue cantonale

(...) En novembre 2009, une petite dizaine de pieux a pu être prélevée. Globalement, ils étaient de diamètre modeste et façonnés à la fois dans du chêne et dans divers bois blancs (bouleau, aulne, saule, frêne, peuplier et noisetier).

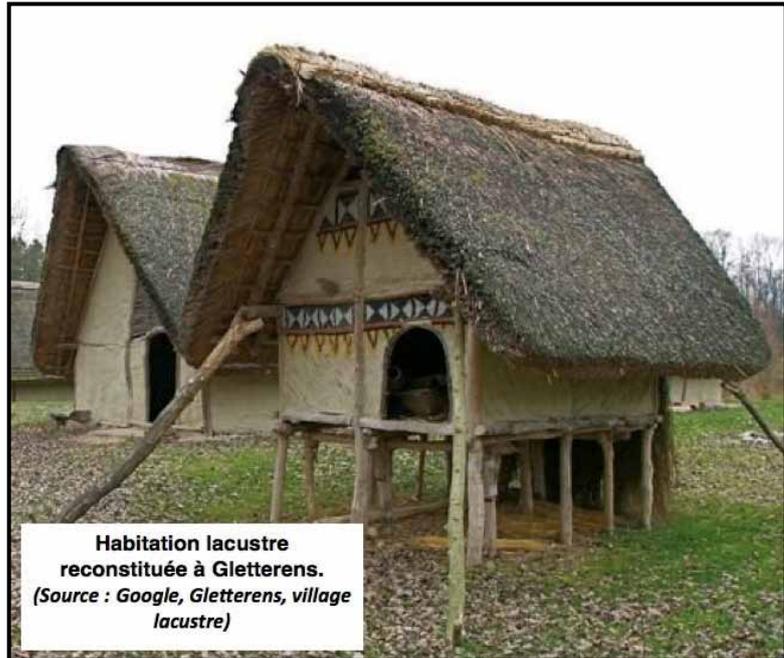
L'étude dendrochronologique et une datation radiocarbone ont permis de déterminer l'occupation entre 3885 et 3816 avant J.-C, et donc de l'attribuer au Cortaillod classique (datation plus précise que celle proposée en 1971). Par ces datations, notre sujet d'étude se révèle contemporain des premiers villages lacustres Cortaillod implantés au bord des lacs de Morat, Neuchâtel et Bienne.

(...) Du point de vue du mobilier, la série comporte dix-huit tessons de céramique, trois éclats en roche siliceuse, une lame de hache, cinq fragments de meule et deux outils en os. Les tessons sont relativement fragiles et leurs bords érodés. (...) A cette liste, il faut encore rajouter vingt-trois restes fauniques et septante-cinq galets passés au feu.

Les vestiges recueillis en 1971 par Hanni Schwab sont quant à eux plus explicites : quelques éléments en bois de cerf et une dizaine de tessons, au sein desquels un remontage a permis de reconstituer un bol à mamelons.

Une cinquantaine de carottages a été effectuée sur le site afin d'en délimiter précisément l'extension. La surface où la couche archéologique est encore conservée a pu être estimée à 1200 m². Il n'est pas impossible qu'à l'origine le village ait été plus étendu.

(...) Une excellente nouvelle réside dans son état de conservation, qui peut être considéré comme bon ou en tout cas égal aux conditions de 1971. En effet, les couches archéologiques sont toujours bien immergées, ce qui a permis leur conservation des millénaires durant. De plus, elles se trouvent en partie sur une zone classée réserve naturelle, ce qui est un gage supplémentaire de préservation.



En conclusion

Un label de prestige pour Noréaz, Seedorf et toute notre région ! Même si les «trésors» palafittiques sont invisibles... La Suisse comptait déjà dix sites classés «Patrimoine mondial», parmi lesquels la vieille ville de Berne, les vignobles en terrasse de Lavaux, l'abbaye de Saint-Gall ou encore les perles de l'urbanisme horloger que sont La Chaux-de-Fonds et Le Locle. Notre pays s'est maintenant enrichi de quelques stations lacustres venues s'ajouter à la dizaine de sites inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco. L'une d'entre elles est sous nos yeux... Et, peut-être, les nombreux «lacs de Seedorf» de Yoki vont-ils bénéficier d'une valeur ajoutée !

Merci à Serge Menoud, archéologue, et à Mme Evelyne Florio, secrétaire communale à Noréaz, pour leur aimable collaboration.

JMB

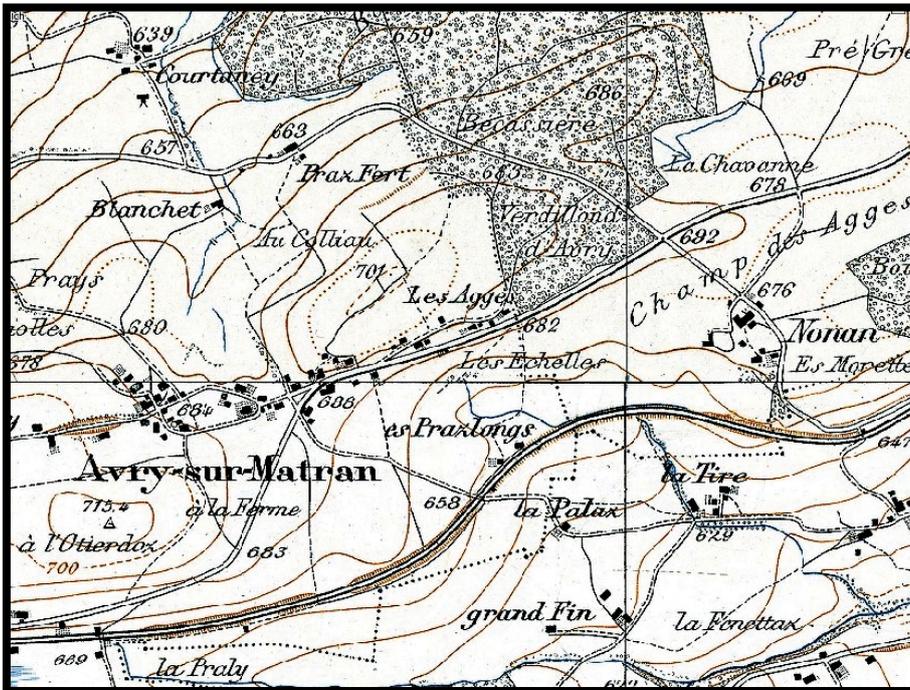
Bécasse, Bécassière et Bécassine



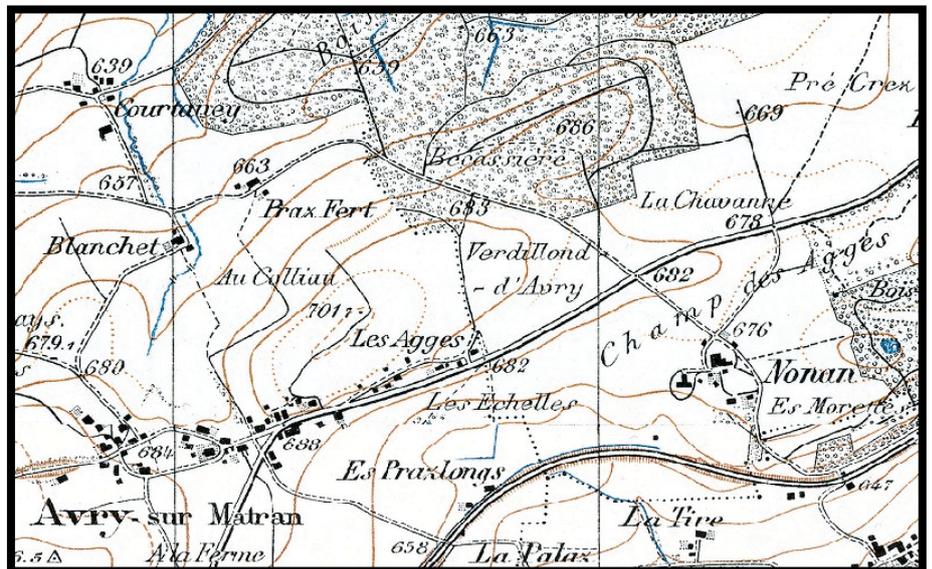
La bécasse est un oiseau de passage, marqueté de gris, qui a le bec fort long. Elle fréquente les bois et les marais.

La migration commence vers le 10 octobre, augmente durant la seconde décade, s'intensifie durant la troisième et la première de novembre, puis diminue et s'arrête au début de décembre.

Y a-t-il chez nous - ou y avait-il - un endroit préféré des bécasses ? A consulter les cartes Siegfried de 1900 et de 1945, il existe une *Bécassière* à proximité de notre village. Avryzoom a déjà fait état de la forêt défrichée à proximité des Agges pendant la guerre 1939-1945. La carte Siegfried 1900 indique bien la situation de cette grande parcelle aujourd'hui rendue à l'agriculture. Les extraits de cartes montrent que le *Verdilloud d'Avry* dont le plan Wahlen a entraîné le défrichement est à proximité de la *Bécassière*. Un endroit où, sans doute, se plaisaient les bécasses. Les oiseaux, bien sûr. «C'est une bécasse», se dit aussi d'une femme niaise, gourde, sans esprit...



Carte Siegfried 1900. C'est étonnant que, sur les cartes Siegfried, Verdilloud s'écrit Verdillond.



Carte Siegfried 1945

Septembre 2011



Quant au personnage de **Bécassine**, il a été créé il y a plus de cent ans. Il est apparu en 1905, dans *La Semaine de Suzette*. Cette première parution de *Bécassine*, survenue trois ans avant *Les Pieds Nickelés*, correspond à la création de la bande dessinée moderne. *Bécassine* étant une domestique bretonne plutôt niaise, elle a été très mal perçue par les Bretons. Un groupe d'entre eux a même piétiné et défiguré sa statue au Musée Grévin le 18 juin 1939. Les principaux auteurs de *Bécassine* sont Joseph Porphyre Pinchon pour le crayon et Maurice Languereau, alias Caumery, pour la plume. La collection - une trentaine d'albums - a fait l'objet de plusieurs rééditions. *Bécassine*, de son vrai nom, s'appelle Annaïk Labornez (!), née à Clocher les Bécasses. C'est un personnage très caractéristique par sa tenue vestimentaire et le fait qu'elle n'a pas de bouche.

Mais *Bécassine* est avant tout une femme généreuse au grand cœur, avec un optimisme débordant et beaucoup de candeur dans son franc-parler. Ses aventures sont chargées de maladresse et d'étourderies, mais aussi d'une capacité à rebondir. *Bécassine* est le personnage de BD qui témoigne le mieux d'une époque de bouleversements et en pleine mutation. A travers ses différentes aventures, *Bécassine* devient un symbole dans la conquête de l'égalité homme-femme. Elle conduit des voitures, pilote des avions et fait de l'escalade... Grâce à elle, que de messages sont passés aux enfants ! Notre héroïne est bien présente sur internet. Voir parmi les nombreux sites qui lui sont réservés : <http://jacotte26.forumactif.com/t5589-becassine>

JMB



Le centre de la cheminée!

EXPOSITION PERMANENTE



**+ DE 60
MODÈLES
EXPOSÉS**



CHEMINÉES : PALAZZETTI - FREI
POÊLES : HASE - ATTIKA - AUSTROFLAMM

 *Depuis 1975*
J. Schori
CHEMINÉES & CANAUX SA

CH 1763 Granges-Paccot - Tél. 026 460 55 40
www.schori-cheminees.ch

CAC Sàrl
ÉLECTRICITÉ
TÉLÉMATIQUE

Chavaille Christian

Télématicien, Contrôleur
Electricien diplômé

Avry-Bourg 7
1754 AVRY

Câblage informatique
Courant faible, Sécurité
Paratonnerre, Contrôle
Dépannage

Tél.: 026 534 09 58
Fax: 026 534 09 85
Natef: 078 711 86 96

chcelectricite@hispeed.ch

cycles
pache
Avry-sur-Matran
www.cyclespache.ch
Imp. de la colline 3
1754 Avry-sur-Matran
Rte cantonale Rusé



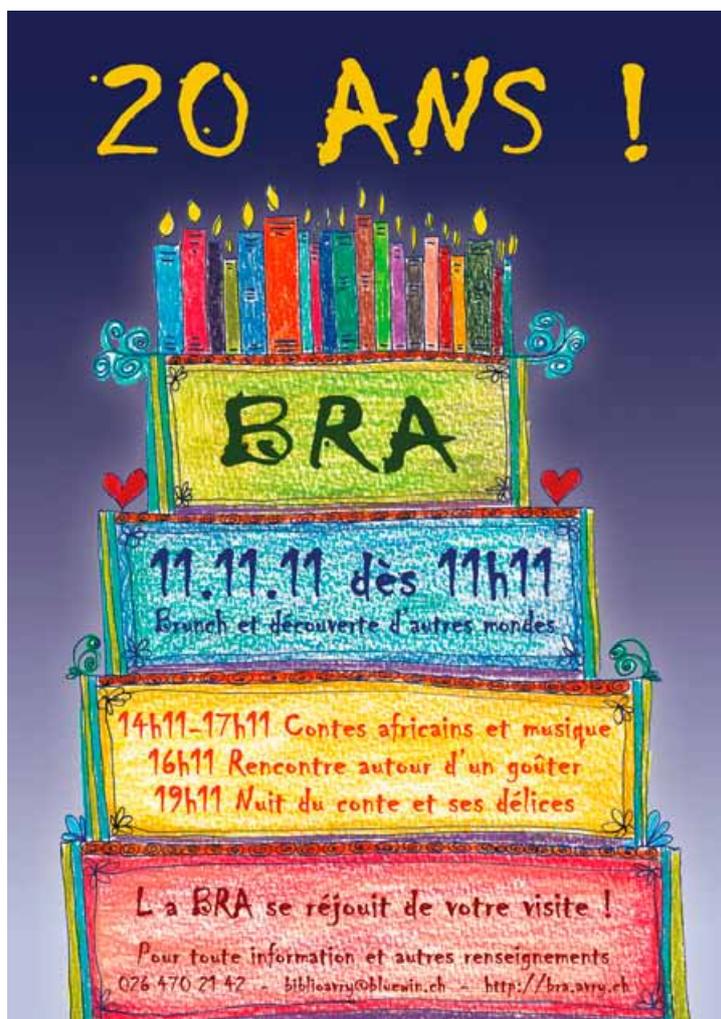
Service après-vente de qualité.
Un accueil chaleureux

Une visite s'impose !

ANDRE VONLANTHEN & SYLVIANE ARMAND
ARCHITECTES HES / EPF

Avry-Bourg 11 1754 Avry

tél 026 470 20 66 fax 026 470 20 68
e-mail vonlanthen.architecte@vtx.ch



SARINA cuisine

www.sarina-cuisine.ch

350 m² d'exposition

avec plus de 25 agencements de cuisines et salles de bains.

Rte de Fribourg 80
1746 Prez-vers-Noréaz
Tél. 026 401 20 83
Fax 026 401 20 86

Heures d'ouverture
Lu - Je: 7h30 à 11h45 / 13h30 à 18h00
Ve: 7h30 à 11h45 / 13h30 à 17h00
Soir et samedi: sur rendez-vous

Seniors, voici les nouvelles activités automnales



Pour rester dans l'air du temps : NOUVEAU COURS INFORMATIQUE tout niveau et spécial découverte de l'iPhone et l'iPad à Fribourg, quartier du Jura dès le 25 novembre. – Tous nos autres cours informatiques vous attendent toujours à Matran.

Pour bouger en douceur : FELDENKRAIS gagner la légèreté dans vos mouvements, une nouvelle mobilité et une diminution de vos douleurs ou tensions. Possibilité de débiter en tout temps à Fribourg dès le 12 septembre. – YOGA à Fribourg au Foyer Beauséjour dès le 14 septembre et à Farvagny au home médicalisé du Gibloux dès le 27 septembre.

Pour être sûr de soi : MESDAMES, APPRENEZ A VOUS DEFENDRE, non c'est non..... à Fribourg au foyer Beauséjour dès le 3 novembre.

Pour entrer dans la danse : DANSE ORIENTALE peut être pratiquée à tout âge et ne demande pas de talent : OSEZ ! dès le 19 septembre à Fribourg - DANSE TRADITIONNELLE INTERNATIONALE, vous aimez danser en groupe, la musique et la convivialité ? alors entrez dans la danse tous les 15 jours à Fribourg et Villars-sur-Glâne dès le 6 octobre.

Pour la tête et le corps : GYM POUR LE CERVEAU ET LE CORPS (BRAIN GYM) à Fribourg, foyer Beauséjour, dès le mardi 20 septembre.

Pour la détente : BAINS THERMAUX, SCHOENBUEHL départ de Marly et Fribourg dès le mardi 13 septembre tous les 15 jours – LAVEY départ de Marly, Villars-sur-glâne, Avry-sur-Matran dès le lundi 10 octobre tous les 15 jours.

Pour le maintien : GYM DOS ET RENFORCEMENT à Fribourg à la halle de gym du Schönberg dès le lundi 19 septembre - GYM douce ou de maintien dans plusieurs salles du district de la Sarine.

Pour l'équilibre : GYM MOBILITE EQUILIBRE à Villars-sur-Glâne à la salle de gym des Rochettes dès le mercredi 7 septembre.

Pour ne plus être seule : SERVICE AVEC (Accompagnement, Visites, Echanges, Convivialité) : partagez des activités avec un/e bénévole à domicile ou à l'extérieur

Pour les petits pépins : SERVICE DE REPARATIONS ET REPARATIONS ELECTRIQUES

Programme d'activités détaillées - Renseignements - Inscriptions :

Pro Senectute Fribourg, ☎ 026 347 12 40 - www.fr.pro-senectute.ch - info@fr.pro-senectute.ch

Association Lire et Ecrire



Apprentissage et perfectionnement de la lecture et de l'écriture pour personnes qui parlent le français et qui sont peu formées.



Des cours intensifs sont réservés aux personnes :

- ◆ qui parlent déjà le français
- ◆ qui n'ont jamais été à l'école ou seulement quelques années
- ◆ qui ne déchiffrent pas ou difficilement

D'autres cours s'adressent aux personnes :

- ◆ qui savent lire mais qui ne comprennent pas bien le sens de ce qu'elles lisent ;
- ◆ qui savent écrire mais qui n'arrivent pas bien à rédiger un texte compréhensible

Où ? Fribourg, Bulle, Romont, Estavayer-le-Lac

Quand ? Cours en journée ou en soirée

Prix ? Participation de Fr. 50.-/mois (ou arrangement)

Les frais de cours peuvent être pris en charge par l'assurance-chômage

Renseignements et inscription par téléphone au 026/422 32 62.

Association Lire et Ecrire
Case postale 915
1701 Fribourg

Email : fribourg@lire-et-ecrire.ch

Internet : www.lire-et-ecrire.ch

Bourse aux articles d'enfants automne - hiver

« Parents apportez pour les autres ce que vous achèteriez pour les vôtres ! »

Fédération Romande des Consommateurs (FRC) – section Fribourg

FRIBOURG

Renseignements : 026/477 07 17

Lieux : Salle des fêtes St-Léonard (bus n°1)

Réception des articles : Lundi 03.10.11
de 12h00 - 18h00

Vente : Mardi 04.10.11
de 12h15 - 18h00

Restitution : Mercredi 05.10.11
de 09h00 - 11h00

Belfaux

Renseignements : 026/475 38 96

Lieux : Salle paroissiale

Réception des articles : Mercredi 12.10.11
de 09h00 - 15h00

Vente : Mercredi 12.10.11
de 17h00 - 20h00

Jeudi 13.10.11
de 09h00 - 11h00

Restitution : Jeudi 13.10.11
de 14h00 - 15h30

Sont acceptés :

Vêtements/chaussures d'automne/hiver pour enfants jusqu'à 16 ans : non démodés et propres.

Jeux loisirs, livres, K7, DVD, skis, snow, articles de sport, vélos : en état de marche et complets.

Tout pour les bébés : poussettes récentes, matériel de puériculture A-Z, jouets.

Attention : les vêtements de bébés jusqu'à 2 ans sont limités à 30 articles par personne.

Étiquetage obligatoire :

Tout article doit être muni d'une étiquette volante (grandeur min. 6cm x 4cm) solidement attachée indiquant le genre, la couleur, la taille, la pointure et le prix (pas d'étiquette collée, pas d'épingles, pas

d'agrafes). Les lots d'articles/jouets sont ficelés, les petites pièces sont mises dans des cornets transparents, le tout fixé solidement.

Frais :

15% (arrondis) du montant seront retenus sur chaque article vendu pour couvrir les frais d'organisation.

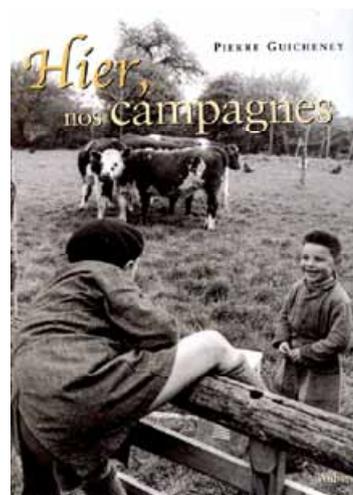
Une surveillance vigilante sera exercée, toutefois les organisatrices déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de disparition de la marchandise.

Programme du Centre de Loisirs

Vous pouvez télécharger le programme du Centre de Loisirs sur le site communal, www.avry.ch.

Ne jetez pas vos livres !

Votre bibliothèque est encombrée ? Ou vos enfants sont grands ? Ne vous dites pas : que faire de ces livres qui n'intéressent plus personne... Si vous estimez qu'ils peuvent être placés dans toutes les mains, apportez-les à



l'école d'Avry. Ou prenez contact avec un(e) enseignant(e). Merci à ceux et celles qui enrichiront nos bibliothèques scolaires et collaboreront ainsi à développer chez nos enfants le goût de la lecture.

JMB

La BRA

La bibliothèque d'Avry a été fondée en 1991 par Denise Grand et Michelle Favre. Jusqu'en 2007,



la bibliothèque était située dans les abris du bâtiment de l'édilité d'Avry. Depuis, la bibliothèque n'a cessé de s'agrandir et c'est en 2008 que nous avons emménagé dans nos locaux du CO Sarine-Ouest à Avry.

La bibliothèque compte aujourd'hui plus de 15'000 ouvrages et revues et est ouverte à tous les habitants de la région.

L'équipe de la BRA est composée de :

Pauline Bourguet Castella : bibliothécaire responsable

Chantal Moser : bibliothécaire adjointe

Marianne Daflon : bibliothécaire adjointe

Bertha Arbach : bibliothécaire adjointe

Jacqueline Gumy : entretien des livres

La BRA, c'est aussi... des activités :

« Né pour lire », chaque dernier vendredi du mois, de septembre à juin.

« L'heure du conte », chaque premier mercredi du mois, de septembre à juin.

... Un site web : <http://bra.avry.ch> (sans www.). Vous y trouverez toutes les informations utiles liées à la bibliothèque, mais aussi un catalogue en ligne, les listes de nos nouvelles acquisitions, la possibilité de consulter votre compte via le site etc...

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous rencontrer.

Toute l'équipe de la BRA

Horaire d'ouverture

Mardi	15h00 à 18h00
Mercredi	15h00 à 18h00
Jeudi	18h00 à 20h00
Vendredi	15h00 à 18h00
Samedi	10h00 à 12h00

A la Bibliothèque
d'Avry-sur-Matran
(BRA)



Né pour lire

**le 1^{er} vendredi du mois de
16h00-18h00
(sauf férié et vacances scolaires).**

La BRA a 20 ans !

Il y a déjà 20 ans que la bibliothèque régionale d'Avry a ouvert ses portes.

Nous vous invitons à venir fêter l'événement avec nous

le 11 novembre 2011 dès 11h11

Programme de la journée :

De 11h11 à 13h00 : brunch

De 14h11 à 17h11 : un après-midi de contes africains avec Youssouf Koné

Dès 16h11 Rencontre autour d'un goûter

De 19h11 à 21h11 une heure de conte avec Erica Forney, suivie d'un petit encas (thé, vin chaud, soupe à la courge, gâteaux...)

Le 11 novembre, c'est aussi la nuit du conte, qui a pour thème cette année : « D'autres mondes ». Le groupe d'animation de la BRA montera une petite exposition à cette occasion

Les coups de cœur de la BRA

20 ans...ça fait beaucoup de livres...la BRA à ce jour en compte plus de 15'600 !

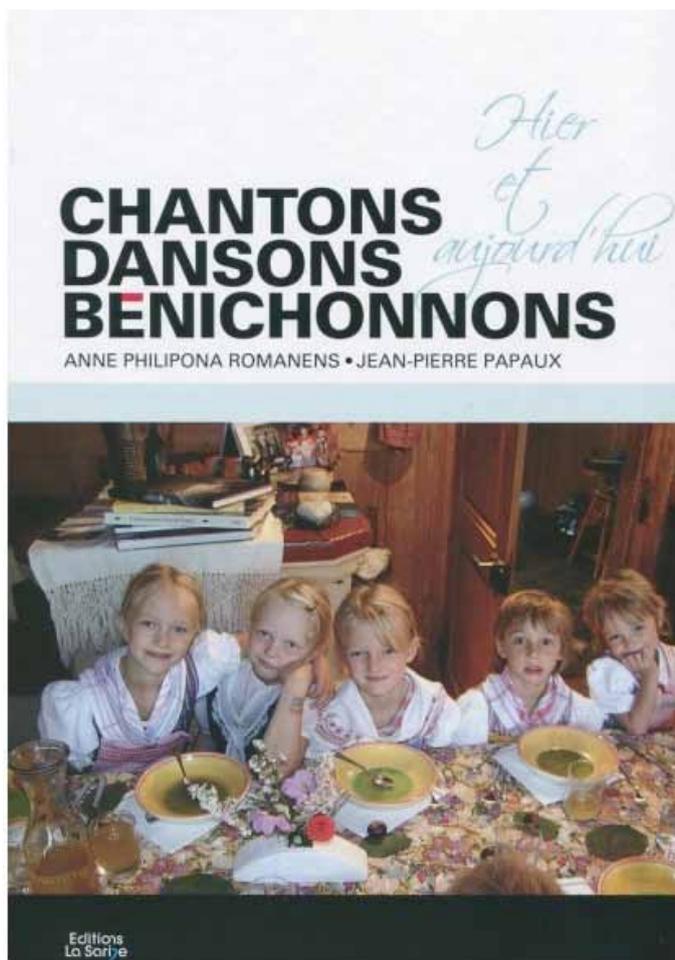


Nous vous invitons à partager vos coups de cœur avec les autres lecteurs. Vous pouvez simplement transmettre un petit commentaire (ou simplement le résumé) sur le livre que vous avez aimé, ainsi que le titre et l'auteur aux bibliothécaires. Nous les afficherons dans la bibliothèque !

Un livre typiquement fribourgeois sur la b nichon

Le 5 septembre dernier a eu lieu, sous le patronage des Editions La Sarine, le vernissage d'un ouvrage intitul  *Chantons, dansons, b nichonnons*. Un magnifique ouvrage et un contenu   la hauteur de la pr sentation ! Les auteurs sont Anne Philipona, dipl m e de l' cole normale et titulaire d'une licence en histoire, et Jean-Pierre Papaux, ancien inspecteur scolaire et professeur   l' cole normale, auteur notamment de manuels d'histoire et de g ographie. Cet ouvrage, fort bien  crit, est le fruit de longues recherches en archives, d'interviews et de la compilation de nombreux journaux. Il pr sente aussi les meilleures recettes culinaires en rapport avec la b nichon. L'ouvrage est dans toutes les librairies, au prix de 55 fr.

JMB





Faire du déchet une ressource

0800 801 901
Agence de Rosé

www.veolia-es.ch



Optic 2000

2^{ème} PAIRE*
Pour CHF 1.- de plus
POUR TOUS
même en progressifs solaires

Business

SIREN 326 980 018 RCS Nanterre

*Pour l'achat d'une monture et 2 verres correcteurs, pour un prix \geq à CHF 295.-, TVA incluse, en verres unifocaux et CHF 440.-, TVA incluse, en verres progressifs, vous bénéficiez simultanément pour CHF 1.- de plus d'une 2^{ème} paire constituée d'une monture à choisir dans la collection «2^{ème} paire», et de 2 verres organiques standards (non traités, non amincis, non durcis, non traités antireflet), solaires ou blancs, de même correction que la 1^{ère} paire. Vous pouvez demander à personnaliser la 2^{ème} paire par suppléments payants, après établissement d'un devis. Offre valable du 01/01/2010 au 31/12/2010. Non cumulable avec d'autres offres. Photo non contractuelle.

C. HOULMANN

AVRY-CENTRE

026/470 29 30

PETITES ANNONCES

AvryZoom, prochaine parution

Les sociétés et les personnes qui désirent insérer une communication dans le prochain AvryZoom sont priées de faire parvenir leur texte à l'administration communale ou à l'adresse email avryzoom@avry.ch

jusqu'au 31 octobre 2011

PERDU

Il y a quelques semaines, j'ai perdu un appareil photo Canon EOS sur le chantier de l'immeuble en construction à l'impasse des Agges 2.

J'y tenais beaucoup.

J'offre une récompense à la personne qui l'aurait trouvé.

Voici mes coordonnées :

Philippe BOURQUIN
22, impasse de la Source

1753 MATRAN

Tél. 026 401 33 51

e-mail: philippe.bourquin@hispeed.ch



OUVERTURE PROCHAINE DE NOTRE CRÈCHE BILINGUE

« L'ARCHE DES ENFANTS / D'CHINDERARCHE »

À L'ESPACE STE-THÉRÈSE AU QUARTIER DU JURA

Ouverture : septembre 2011
Cible : les enfants entre 2 mois et 6 ans
Capacité d'accueil : 22 enfants par jour

www.l-arche-des-enfants.ch

Pour de plus amples informations, contactez-nous !
Association « L'arche des enfants / D'Chinderarche »
079/787'56'41 ou 076/343'17'19

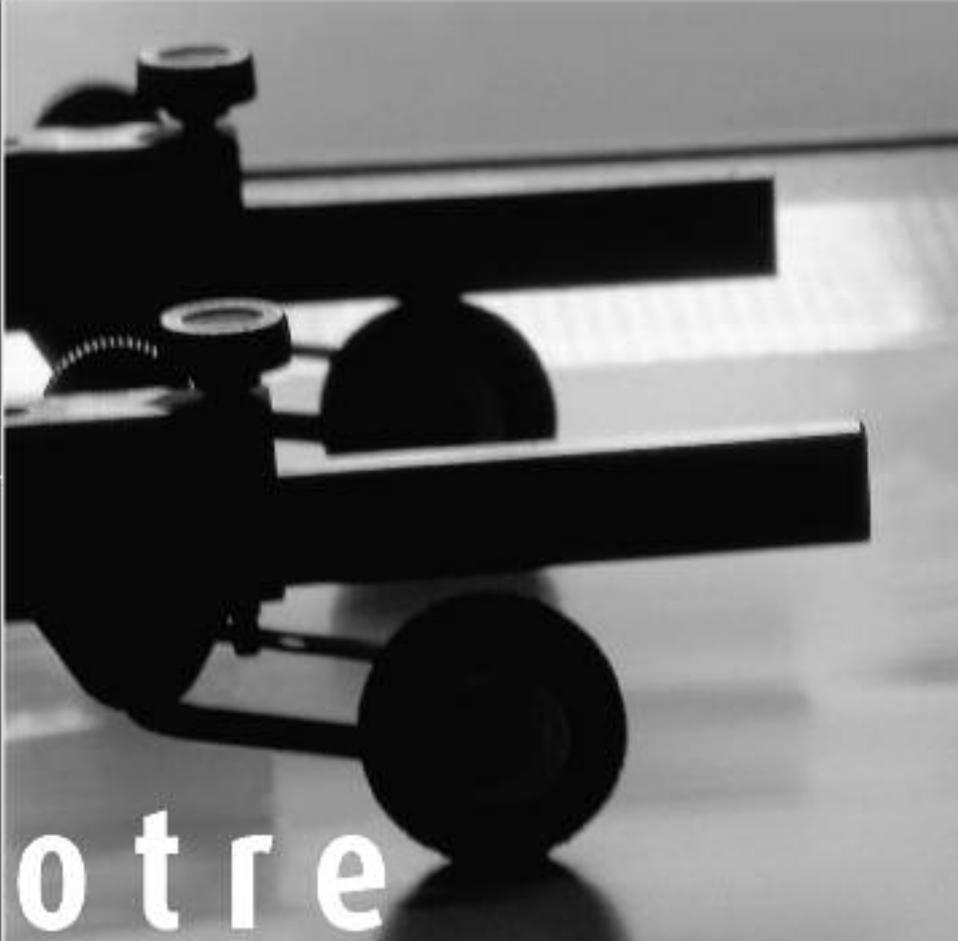


SOCIETES LOCALES

Amicale des sapeurs pompiers	Joël Martin – tél. 079 509 37 00	Rte de Seedorf 32 – 1754 Avry
Chœur Mixte Le Muguet	Chantal Barras – tél. 026 402 39 85	Ch. des Glycines 10 – 1753 Matran
Club Athlétique de Rosé	Patrick Rossier – tél. 079 300 57 74	Bel-Air 24 – 1723 Marly
Club de Tennis de Table	Jean-Claude Stritt – tél. 026 470 11 87	Rte du Covy 39 – 1754 Avry
F.C. Piamont	Vincent Stulz – tél. 079 240 46 56	1772 Ponthaux
S.F.G. Gym-Dames	Denise Sapin – tél. 026 470 15 96	Imp. des Agges 23 – 1754 Avry
S.F.G. Gym-Volley-Badminton	J.-Claude Maillard – tél. 026 470 15 02	Rte de l'Otierdo 35 – 1754 Avry
Soc. de Musique l'Avenir	Christian Mauron – tél. 026 413 15 09	En Plan 8 – 1733 Treyvaux
Soc. de Tir Air Comprimé	Jacob Schafer – tél. 026 470 16 72	Rte du Covy 25 – 1754 Avry
Les amis du Petit-Calibre	André Devaud – tél. 026 475 19 51	Ch. du Verger 44 – 1752 Villars-sur-Glâne
Soc. de Tir 300 m	Hubert Biemann – tél. 026 411 44 20	Rte du Levant 19 – 1726 Farvagny
Fit-Bike	Jocelyne Magnin – tél. 026 477 17 23	Rte de la Croix 10 – 1741 Cottens
Unihockey	Michel Müller – tél. 026 470 18 45	Imp. des Préalpes 4 – 1754 Avry
Société Jeunesse	Jonathan Thierrin - tél. 079 717 00 13	Rte de Rosé 74 – 1754 Avry

N'oubliez pas de visiter notre site internet : www.avry.ch





votre
imprimé

Parce que c'est vous,
parce que c'est elle,
parce que c'est MTL,
votre imprimerie.

Route du Petit-Moncor 12 - 1752 Villars-sur-Glâne
Tél. 026 401 13 13 - Fax 026 401 13 15
imprimerie@mtlsa.ch - www.mtlsa.ch



mtl
IMPRIMERIE

PARKING

PLUS DE 2000
PLACES GRATUITES

VASTE CHOIX

50 COMMERCES À VOTRE
DISPOSITION

NOCTURNE

TOUS LES VENDREDIS
JUSQU'À 21H00

ANIMATIONS

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

WIFI GRATUIT

DANS LES CAFÉS-RESTAURANTS

BONS CADEAUX

VALABLES DANS TOUS LES
COMMERCES D'AVRY CENTRE

BUS GRATUIT

DEPUIS LA GARE DE FRIBOURG:
LE LUNDI TOUTE LA JOURNÉE
ET LE MERCREDI APRÈS-MIDI

